CEDOCA
COUNTRY OF ORIGIN INFORMATION

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides

17 décembre 2025 (mise à jour)

Langue de l'original : français

COI FOCUS

BURUNDI

Traitement réservé par les autorités nationales à leurs ressortissants de retour dans le pays

Disclaimer:

Ce document COI a été rédigé, conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et aux dispositions légales en vigueur, par le département de recherche d'information sur les pays d'origine (Cedoca) du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Il vise à fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique et n'exprime aucune opinion. Il ne prétend pas apporter de réponse définitive quant au bien-fondé d'une demande de protection internationale.

Ce document a été élaboré, dans un délai imparti, sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. Le Cedoca s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents relatifs au sujet du présent document COI mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné dans le présent document ne préjuge pas de son inexistence. Toutes les sources utilisées sont référencées.

This COI product was produced by Cedoca, the country of origin information research unit of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons (CGRS). It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and was drafted in accordance with applicable legal provisions. It aims to provide information for the processing of individual applications for international protection. It does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of applications for international protection.

This report was prepared within an allotted timeframe, using a wide range of carefully selected public information with a constant attention to crosschecking sources. While Cedoca has endeavoured to cover all aspects relevant to the subject of this COI report, the information provided is not necessarily exhaustive. The absence of a specific event, person or organisation from this report should not be taken to imply that the event did not take place or that the person or organisation does not exist. All sources are referenced.

Rue Ernest Blerot 39, 1070 BRUXELLES

T 02 205 51 11
F 02 205 50 01
cgra.info@ibz.fgov.be
www.cgra.be

Résumé

En 2015, la crise politique et sécuritaire autour du troisième mandat du président Pierre Nkurunziza a provoqué le déplacement de centaines de milliers de Burundais vers les pays voisins. De nombreux opposants politiques, des membres de la société civile et de la presse se sont exilés en Belgique. Les relations entre le Burundi et la Belgique, l'un des principaux partenaires bilatéraux en matière de coopération au développement, se sont fortement détériorées. Toutefois, depuis l'élection du président Évariste Ndayishimiye en 2020, plusieurs rencontres entre représentants diplomatiques et politiques burundais et belges ont eu lieu. En décembre 2023, les deux pays se sont félicités de la normalisation des relations bilatérales et ont signé un nouveau programme de coopération, le premier depuis l'interruption de l'aide directe en 2015. En avril 2025, le ministre belge des Affaires étrangères, Maxime Prévot, s'est rendu au Burundi. Il s'agissait de la première visite officielle d'un membre du gouvernement belge en plus de dix ans. Par ailleurs, en septembre 2025, le directeur d'Enabel au Burundi a été déclaré *persona non grata* après avoir diffusé sur un média social un article de presse critique du gouvernement burundais.

La Belgique héberge une importante diaspora burundaise divisée, parfois polarisée, entre partisans et opposants du pouvoir. En élaborant une Politique nationale de la diaspora, le gouvernement tente d'impliquer dans le développement économique du pays les Burundais vivant à l'étranger, notamment par l'organisation annuelle d'une semaine de la diaspora à Bujumbura. Le gouvernement ambitionne entre autres une augmentation des transferts financiers de la diaspora vers le Burundi. Par ailleurs, à travers ses antennes en Belgique, le Service national de renseignement (SNR) surveille la diaspora burundaise afin d'identifier d'éventuelles menaces extérieures.

La loi portant réglementation des migrations au Burundi prévoit une peine de prison de six mois à deux ans pour toute personne entrant ou séjournant au Burundi en violation des dispositions de cette loi. Elle impose notamment l'obligation d'être muni d'un document de voyage valide pour quitter le territoire et de passer par un poste-frontière reconnu. Le Cedoca n'a trouvé aucune disposition légale incriminant le fait d'avoir demandé une protection internationale et/ou d'avoir séjourné à l'étranger.

Entre début 2018 et fin juillet 2025, 41 retours volontaires organisés par l'Organisation internationale des migrations (OIM) ont eu lieu depuis la Belgique vers le Burundi. Entre 2018 et fin juillet 2025, 14 ressortissants burundais ont été refoulés depuis la frontière belge dont 4 personnes qui avaient introduit une demande de protection internationale (DPI) et 2 qui ont été rapatriées de force sous escorte policière. L'Office des étrangers (OE) et l'OIM affirment ne jamais communiquer aux autorités du pays d'origine le fait qu'un rapatrié a demandé la protection internationale en Belgique.

Les sources consultées ont cité un seul cas d'un ressortissant burundais retourné au Burundi depuis un pays occidental en 2024 ou 2025. Résidant en Suède et retournant pour des raisons privées, cette personne a été arrêtée au moment de son arrivée à l'aéroport en septembre 2025 pour avoir tenu des propos critiques à l'égard des autorités burundaises lors d'un transit aérien.

Aucun rapport publié par une organisation burundaise ou par une organisation internationale portant sur la situation des droits humains au Burundi en 2024 ou 2025, ni aucune autre source consultée par le Cedoca - notamment les médias locaux et internationaux - ne font état d'autres rapatriements vers le Burundi depuis la Belgique ou d'autres pays occidentaux. Aucune source ne signale non plus de difficultés rencontrées lors du retour sur le territoire par des ressortissants burundais rentrant de Belgique ou d'autres pays occidentaux par voie aérienne pour le seul fait d'avoir séjourné à l'étranger et/ou d'y avoir introduit une DPI ou pour d'autres raisons.

Des sources burundaises ont rapporté des problèmes rencontrés par certaines personnes rapatriées depuis les pays voisins. En ce qui concerne la réintégration, de nombreux rapatriés rencontrent des défis dans plusieurs domaines, comme l'accès à la justice, à l'enseignement, à la santé, au logement

et à la terre et aux moyens de subsistance. Quant à la sécurité des réfugiés rapatriés, plusieurs sources relèvent des risques de « persécution » et de « répression ». Les sources burundaises consultées ont cité plusieurs cas de rapatriés victimes d'exactions. Le Cedoca n'est toutefois pas en mesure d'en identifier les motifs précis ni d'établir un lien éventuel avec leur exil antérieur dans un pays voisin.

Summary

Hundreds of thousands of Burundians fled to neighbouring countries in 2015 due to the political and security crisis surrounding President Pierre Nkurunziza's third term in office. Many political opponents, members of civil society and the press went into exile in Belgium. Relations between Burundi and Belgium, one of its main bilateral partners in development cooperation, deteriorated significantly. However, since the election of President Evariste Ndayishimiye in 2020, several meetings have taken place between Burundian and Belgian diplomatic and political representatives. In December 2023, both countries welcomed the normalisation of their bilateral relations and signed a new cooperation programme, the first since direct aid was suspended in 2015. In April 2025, Maxime Prévot, the Belgian Foreign Minister, made an official visit to Burundi — the first by a member of the Belgian government in over ten years. However, in September 2025, the director of Enabel in Burundi was declared *persona non grata* after sharing a press article critical of the Burundian government on social media.

Belgium is home to a sizeable Burundian diaspora that is divided, and sometimes polarised, between government supporters and opponents. By devising a National Diaspora Policy, the government is attempting to involve Burundians living abroad in the country's economic development, notably through the annual organisation of a Diaspora Week in Bujumbura. The government's objectives include increasing financial transfers from the diaspora to Burundi. Through its branches in Belgium, the Service national de renseignement (SNR) also monitors the Burundian diaspora to identify potential external threats.

The law regulating migration in Burundi stipulates that anyone entering or staying in Burundi in violation of its provisions will face a prison sentence of between six months and two years. Notably, it stipulates that individuals must possess a valid travel document to exit the country and must pass through an official border crossing. Cedoca has found no legal provision that criminalises applying for international protection and/or staying abroad.

Between early 2018 and the end of July 2025, 41 voluntary returns took place from Belgium to Burundi. These were organised by the International Organisation for Migration (IOM). Between 2018 and the end of July 2025, 14 Burundian nationals were turned back at the Belgian border, including four who had applied for international protection and two who were forcibly repatriated under police escort. The Immigration Office (Office des étrangers, OE) and the IOM state that they never disclose to the authorities of the country of origin that a returnee has applied for international protection in Belgium.

The consulted sources cited one case only of a Burundian national returning to Burundi from a Western country. Residing in Sweden and returning for personal reasons, this person was arrested upon arrival at the airport in September 2025 for making critical remarks about the Burundian authorities during a flight transit.

No report published by a Burundian or international organisation on the human rights situation in Burundi in 2024 or 2025 mentions any other repatriation to Burundi from Belgium or other Western countries, nor does any other source consulted by Cedoca, including local and international media. No sources report difficulties encountered upon return to Burundi by nationals of that country returning

from Belgium or other Western countries by air, solely because they have stayed abroad and/or submitted an application for international protection there, or for other reasons.

According to Burundian sources, some returnees from neighbouring countries have encountered problems. Many returnees face challenges in several areas of reintegration, such as access to justice, education, health, housing, land and livelihoods. Several sources also point to the risks of "persecution" and "repression" for repatriated refugees. The Burundian sources consulted cited several cases of returnees who were victims of abuse. However, Cedoca is not in a position to identify the reasons behind these abuses or establish whether they are linked to the refugees' previous exile in a neighbouring country.

Table des matières

Résumé **2**
Summary **3**
Liste des sigles **6**
Introduction **7**
1. Contexte migratoire **9**
1.1. Flux migratoires 9
1.1.1. Vagues migratoires 9
1.1.2. Suites de la crise de 2015 9
1.1.3. Route des Balkans 9
1.1.4. Diaspora 10
1.2. Relations entre le Burundi et la Belgique 12
1.3. Relations entre les autorités burundaises et la diaspora en Belgique 14
1.4. Allers-retours entre le Burundi et la Belgique 15
2. Cadre législatif relatif à la migration **17**
3. Organisation du retour **18**
3.1. Procédure 18
3.2. Données chiffrées 20
4. Aperçu des problèmes rapportés **21**
4.1. Personnes rapatriées depuis la Belgique ou d'autres pays occidentaux 21
4.2. Personnes rapatriées depuis les pays voisins 22
4.2.1. Rapatriement et réintégration 22
4.2.2. Cas de problèmes rencontrés par des personnes rapatriées depuis les pays voisins 23
Bibliographie **27**

Liste des sigles

AI	Amnesty International
APRODH	Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues
DB	Diaspora burundaise
CNDD-FDD	Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie
CNL	Congrès national pour la liberté
DPI	demande de protection internationale
Fedasil	Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
FOCODE	Forum pour la conscience et le développement
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HRW	Human Rights Watch
INAD	passager inadmissible non accompagné
MSD	Mouvement pour la solidarité et la démocratie
OE	Office des étrangers
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
PNG	*persona non grata*
RDC	République démocratique du Congo
RFI	Radio France internationale
SNR	Service national de renseignement
UA	Union africaine
UE	Union européenne
USDOS	United States Department of State

Introduction

Le présent rapport s'intéresse à l'attitude des autorités burundaises vis-à-vis de leurs ressortissants de retour ayant quitté illégalement le pays et/ou ayant séjourné en Belgique ou dans d'autres pays occidentaux et/ou y ayant introduit une demande de protection internationale (DPI). Ce document couvre la période allant de début 2024 jusqu'à la mi-décembre 2025. Il s'agit d'une mise à jour du COI Focus *Burundi. Le traitement réservé par les autorités nationales à leurs ressortissants de retour dans le pays* du 21 juin 2024.

Ce rapport comporte quatre chapitres. Le premier retrace brièvement le contexte migratoire actuel, les développements récents au niveau des rapports bilatéraux entre le Burundi et la Belgique, les relations entre les autorités burundaises et la diaspora en Belgique ainsi que la fréquence des allers-retours entre le Burundi et la Belgique. Le deuxième se consacre au cadre législatif burundais relatif à la migration. Le troisième concerne l'organisation du retour (volontaire et forcé) mis en œuvre par les autorités belges. Dans le dernier chapitre, le Cedoca examine si des ressortissants burundais rapatriés, d'une part, de Belgique ou d'autres pays occidentaux et, d'autre part, d'un pays voisin du Burundi, ont rencontré des problèmes après leur retour.

Le retour dans le pays d'origine est envisagé lorsque l'étranger ne réunit plus les conditions requises pour son séjour en Belgique. Ce retour peut être volontaire ou forcé. Le retour volontaire signifie que la décision de rentrer revient à l'étranger qui peut soit organiser son voyage lui-même, soit bénéficier d'un programme de retour coordonné par l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) et organisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou par l'Office des étrangers (OE)[1]. Par contre, le retour est forcé lorsque la personne est renvoyée dans son pays d'origine par le pays d'accueil, contre son gré. Il est organisé par l'OE[2].

Le Cedoca a rédigé ce document en partie sur base d'informations publiques disponibles. Dans le contexte de la crise politique et sécuritaire burundaise déclenchée en 2015 par le troisième mandat présidentiel de Pierre Nkurunziza, plusieurs médias et organisations non gouvernementales (ONG) locaux ont été suspendus et ciblés. De nombreux journalistes et activistes ont pris la voie de l'exil. Par conséquent, les informations indépendantes et objectives sont devenues plus rares. Aussi, la presse étrangère est largement absente au pays[3]. Le Cedoca a consulté les médias burundais qui tentent de travailler de manière indépendante, comme le journal Iwacu, toujours opérationnel au Burundi, ou SOS Médias Burundi, un collectif de reporters burundais anonymes opérant clandestinement dans le pays même[4]. Le Cedoca s'est également intéressé aux rapports hebdomadaires, mensuels et annuels publiés par plusieurs organisations burundaises de défense des droits de l'homme opérant en exil, telles que la Ligue burundaise des droits de l'homme Iteka, l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH) et SOS-Torture Burundi. La presse internationale, les publications d'ONG internationales telles que Human Rights Watch (HRW) ainsi que les rapports de différents organes onusiens constituent des sources supplémentaires.

[1] Fedasil, 2022, url
[2] La directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les Etats membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier a été transposée en droit belge par trois textes : la loi du 19 janvier 2012 modifiant la loi du 15 décembre 1980, la loi du 19 janvier 2012 modifiant la législation concernant l'accueil des demandeurs d'asile et l'arrêté royal du 19 juin 2012 modifiant l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et l'arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif au fonctionnement et au personnel de l'inspection générale de la police fédérale et de la police locale dans le cadre du contrôle du retour forcé.
[3] ACLED, 2019, url
[4] SOS Médias Burundi [site web], s.d., url

Certaines informations pour cette mise à jour ont par ailleurs été directement recueillies auprès d'acteurs impliqués dans l'organisation du retour. Ainsi, le 3 septembre 2025, le Cedoca a contacté par courrier électronique l'OE qui a répondu le même jour. Le 4 septembre 2025, le Cedoca a sollicité une source diplomatique belge, qui a répondu par courrier électronique le 11 septembre 2025.

Le Cedoca a clôturé la recherche documentaire pour cette mise à jour le 16 décembre 2025.

1. Contexte migratoire

1.1. Flux migratoires

1.1.1. Vagues migratoires

Depuis son indépendance en 1962, le Burundi a connu plusieurs vagues migratoires provoquées par des crises socio-politiques violentes, dont des conflits intercommunautaires, des élections contestées et des coups d'Etat ou des tentatives de putsch. Une chercheuse de l'université du Burundi, Nadine Nibigira, cite comme moments-clés de la migration burundaise : les années 1965 (tentative de coup d'Etat et massacres de Hutu), 1972 (révolte de militants hutu et massacres de Tutsi, suivis d'une répression par l'armée contre la population hutu, qualifiée par certains chercheurs de génocide), 1988 (massacres de Tutsi et de Hutu dans deux communes du nord-est du pays), 1993 (tentative de coup d'Etat, assassinat du président hutu démocratiquement élu Melchior Ndadaye et massacres de Tutsi) et 2015 (contestation du troisième mandat présidentiel de Pierre Nkurunziza et répression violente)[5].

La grande majorité des Burundais qui ont fui ces épisodes violents ont cherché refuge dans la région, notamment en Tanzanie, dans l'actuelle République démocratique du Congo (RDC), au Rwanda et en Ouganda. Certains, que ce soit pour introduire une demande de protection internationale ou pour d'autres motifs telles que les études, se sont installés en Europe, notamment en Belgique, en France et en Suisse, ou en Amérique du Nord, tant au Canada qu'aux Etats-Unis[6].

1.1.2. Suites de la crise de 2015

Depuis la crise autour du troisième mandat du président Nkurunziza déclenchée en avril 2015, des centaines de milliers de Burundais se sont réfugiés dans la région de l'Afrique orientale. Début 2018, environ 430.000 réfugiés burundais se trouvaient dans les pays voisins[7]. Suite aux rapatriements initiés en septembre 2017 par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), ce chiffre a diminué. Fin juillet 2025, les pays voisins du Burundi accueillaient environ 322.000 réfugiés et DPI burundais : en Tanzanie (142.000), en RDC (50.000), au Rwanda (50.000), en Ouganda (45.000) et au Kenya (34.000). En outre, plusieurs milliers de réfugiés burundais se sont installés dans d'autres pays d'Afrique orientale et australe[8].

1.1.3. Route des Balkans

Au cours du deuxième semestre de l'année 2022, la presse burundaise et internationale a fait état d'une augmentation importante de ressortissants burundais voyageant en Serbie, pays exemptant les Burundais de visa d'entrée en vertu d'un accord bilatéral. Selon la Voix de l'Amérique (VOA), plus de 20.000 ressortissants burundais se sont rendus en Serbie entre janvier et octobre 2022. Pour nombre d'entre eux, la Serbie n'était qu'une étape transitoire vers l'espace Schengen. Plusieurs pays européens, en particulier la Belgique, ont enregistré une hausse significative du nombre de DPI par des ressortissants burundais[9].

---

[5] Africa at LSE (Nibigira N.), 06/11/2020, url
[6] Africa at LSE (Nibigira N.), 06/11/2020, url
[7] UNHCR, 06/02/2018, url
[8] UNHCR, 18/08/2025, url
[9] Yaga, 22/06/2022, url ; DW (Schwikowski M.), 11/03/2022, url ; RTBF, 04/10/2022, url ; VOA (Mutagoma G., Niyonkuru P.C.), 24/10/2022, url

D'après des informations communiquées au Cedoca en février 2023 par les services de sécurité belges, la situation économique critique au Burundi constituait la motivation principale de ces départs massifs :

> « The context of this strong increase in protection demands was not so much a sudden deterioration of the interior political and human rights situation in BDI, although this situation remains highly problematic, but the existence of a now-closed visa-free regime between SERBIA and BDI that, in a context of economic destitution in BDI, motivated thousands of Burundians to seek asylum in EUROPE »[10].

Des sources rencontrées lors d'une mission de collecte d'information du Cedoca en février 2024 à Bujumbura ont également attribué ce départ massif de jeunes burundais à la crise économique et au manque important d'opportunités professionnelles. Certaines sources ont également relevé la discrimination généralisée, en particulier au niveau de l'emploi public, à l'égard des Tutsi ainsi que de toute personne qui ne fait pas partie de la mouvance du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD)[11].

Dans le cadre d'entretiens réalisés avec des médias burundais et internationaux, plusieurs de ces migrants, qui ont souvent vendu leurs biens et investi des milliers d'euros dans ce voyage, ont déclaré avoir quitté le Burundi pour des raisons économiques, comme la recherche d'un emploi ou un salaire plus élevé[12]. D'autres ont déclaré être partis en raison de craintes liées à leur sécurité[13].

Le 21 octobre 2022, sous la pression de l'Union européenne (UE), la Serbie a supprimé l'exemption de visa pour les ressortissants burundais[14].

1.1.4. Diaspora

D'après des chiffres de 2020 cités par une chercheuse de l'université de Tampere (Finlande), la diaspora burundaise se composait alors d'environ 600.000 personnes, la plupart vivant dans les pays voisins du Burundi. En 2017, la source estimait à quelque 23.000 les Burundais vivant en Europe dont environ 10.000 en Belgique[15]. Ce chiffre a sans doute augmenté à la suite de la crise de 2015 et de l'arrivée, depuis fin 2022, de nombreux Burundais ayant transité par la Serbie (voir 1.1.2. Suites de la crise de 2015 et 1.1.3. Route des Balkans). Une étude réalisée en 2019 pour l'Union africaine (UA)[16], indique par ailleurs que la diaspora burundaise en Belgique est active à travers une vingtaine d'organisations, dont la Diaspora burundaise de Belgique (DBB)[17].

La crise de 2015 a revigoré l'activisme de la diaspora burundaise en Belgique[18]. Plusieurs sources font état d'une diaspora divisée, parfois polarisée, entre partisans et opposants du pouvoir burundais « à l'image des Burundais qui vivent au Burundi »[19]. En juillet 2021, le journal Iwacu fait état de la

---

[10] Services de sécurité belges, courrier, 28/02/2023
[11] Journaliste burundais vivant au Burundi, entretien lors de la mission de collecte d'informations du CGRA au Burundi, Bujumbura, 18-28/02/2024 ; Professeur politologue vivant au Burundi, entretien lors de la mission de collecte d'informations du CGRA au Burundi, Bujumbura, 18-28/02/2024
[12] Yaga, 26/06/2022, url ; AA (Rukundo Y.), 21/10/2022, url ; Iwacu (Kwizera E., Manirakiza F., Mugisha H.), 31/10/2022, url
[13] RFI (Seiller L.), 03/06/2022, url ; DW (Schwikowski M.), 11/03/2022, url
[14] BalkanInsight (Dragojlo S.), 25/10/2022, url ; DW (Schwikowski M.), 11/03/2022, url ; VOA (Mutagoma G., Niyonkuru P.C.), 24/10/2022, url
[15] Feron E., 14/11/2023, p. 3, url
[16] Feron E., 14/11/2023, p. 14, url
[17] Africa at LSE (Nibigira N.), 06/11/2020, url
[18] Feron E., 14/11/2023, url
[19] Yaga Burundi (Nimpagaritse P.), 15/06/2018, url ; Iwacu (Yikeze A.), 30/07/2021, url ; Yaga Burundi (Bahimpundu C.), 16/08/2021, url

lassitude de membres de la diaspora face aux divisions au sein de la communauté burundaise à l'étranger ainsi que du désenchantement des Burundais restés au pays natal devant des promesses non tenues d'une diaspora divisée[20].

En 2015, le gouvernement burundais a initié l'élaboration d'une Politique nationale de la diaspora[21]. En 2022, l'association Diaspora burundaise (DB), opérant sous la tutelle du ministère burundais des Affaires étrangères, a officiellement reçu son agrément[22]. L'objectif de cette association est de « rassembler tous les Burundais résidant à l'étranger pour participer au développement du Burundi »[23]. Lors de la semaine de la diaspora fin juillet 2024, le représentant de la DB a plaidé pour une diaspora aux objectifs économiques plutôt que politiques[24].

Selon Yaga, un réseau de jeunes journalistes et blogueurs burundais, le gouvernement burundais fait des efforts pour encourager la diaspora à investir dans le pays. En témoignent, selon cette source, les semaines dédiées à la diaspora organisées au Burundi depuis plusieurs années[25]. Iwacu rapporte que, pendant la semaine de la diaspora organisée en août 2023, le président a appelé les Burundais à l'étranger à s'unir et a déclaré que le gouvernement ne les considère plus comme des « ennemis du pays »[26]. Le président a invité tous les citoyens burundais en exil à rentrer au pays[27]. La dernière édition de la semaine de la diaspora, précédée d'une révision de la Politique nationale de la diaspora en collaboration avec l'OIM[28], a eu lieu fin juillet 2025 à Bujumbura sous le thème « Diaspora burundaise agissons pour mettre en œuvre la Vision : Burundi pays émergent en 2040, Pays développé en 2060 »[29]. Les transferts financiers de la diaspora, qui représentent 2,57 % du produit intérieur brut (PIB), y ont de nouveau occupé un rôle central, le gouvernement exprimant l'ambition de les porter à 5 % en 2040. Le président burundais a exhorté la diaspora à un éveil de la conscience patriotique et a annoncé la création d'un service spécial à la Présidence dédié aux questions liées à la diaspora[30].

En octobre 2024, un événement intitulé Burundi Day a été organisé pour la première fois dans 25 pays où est présente la diaspora burundaise. Il s'agit entre autres d'« une séance d'échanges et de présentation des opportunités d'investissement au Burundi »[31]. A Bruxelles, cette journée a eu lieu le 26 octobre 2024[32]. L'événement a subi des critiques de la part d'une partie de la diaspora burundaise qui le considère comme un événement encadré par une diaspora fidèle au régime actuel[33].

[20] Iwacu (Yikeze A.), 30/07/2021, url ; Iwacu (Mbazumutima A.), 30/07/2021, url
[21] EUDiF, 04/2020, url ; Feron E., 14/11/2023, url ; Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale, 18/04/2016, url
[22] Iwacu (Nijimbere B. B.), 22/04/2023, url ; Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement – Burundi, 08/11/2022, url
[23] Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement - Burundi, 24/04/2025, url
[24] Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement - Burundi, 12/08/2024, url
[25] Yaga (Igiraneza A.C.), 10/08/2022, url
[26] Iwacu (Manirakiza J. N.), 18/08/2023, url ; Le Renouveau du Burundi (Nkurunziza M.), 17/08/2023, url
[27] USDOS, 22/04/2024, url
[28] Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement - Burundi, 27/06/2025, url
[29] Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement - Burundi, 05/08/2025, url
[30] Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement - Burundi, 01/08/2025, url ; Le Renouveau du Burundi (Hakizimana C.), 30/07/2025, url
[31] Le Renouveau du Burundi (Hakizimana C.), 30/07/2025, url
[32] Burundi Forum (Nahimana P.), 17/10/2024, url ; Burundi Forum (Nahimana P.), 27/10/2024, url
[33] Pacifique NININAHAZWE (@pnininahazwe), 26/10/2024, url ; ACAT Burundi et al., 30/10/2024, url

1.2. Relations entre le Burundi et la Belgique

Dans le contexte de la crise politique et sécuritaire de 2015 autour du troisième mandat du président Pierre Nkurunziza, de nombreux opposants politiques, des membres de la société civile et de la presse ont cherché refuge en Belgique[34]. Les relations entre le Burundi et la Belgique, l'un des principaux partenaires bilatéraux en matière de coopération au développement[35], se sont fortement détériorées[36]. Le gouvernement burundais, qui se présentait comme la victime d'un complot international[37], a désigné la Belgique comme l'un de ses principaux ennemis[38].

Depuis l'élection du nouveau président Ndayishimiye en juin 2020, plusieurs rencontres entre diplomates et responsables politiques belges et burundais ont eu lieu[39]. Le 15 février 2022, le président Ndayishimiye a participé au sommet entre l'UE et l'UA qui a eu lieu les 17 et 18 février 2022 à Bruxelles. C'était la première visite d'un chef d'Etat burundais en Europe depuis 2014[40]. En juillet 2023, à la fin de son mandat, l'ambassadeur belge Alain Van Gucht ainsi que le président Ndayishimiye se sont félicités de la normalisation des relations bilatérales et des relations entre le Burundi et l'UE[41].

En décembre 2023, le nouvel ambassadeur belge Michael Wimmer et le gouvernement burundais ont signé un nouveau programme bilatéral de coopération à hauteur de 75 millions d'euros. Le programme interviendra dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'éducation, du changement climatique et de la bonne gouvernance. Ce programme est le premier depuis 2010 et depuis l'interruption de l'aide directe en 2015. Selon le journal Iwacu, « [la] brouille entre les deux pays est complètement finie ». Ce programme, entré en vigueur en janvier 2024, représente la moitié du budget belge de 150 millions prévu pour le Burundi dans les cinq années à venir[42].

Le 26 avril 2025, le vice-premier et ministre belge des Affaires étrangères, Maxime Prévot, a fait une tournée dans la région des Grands Lacs africains, notamment en Ouganda, en RDC et au Burundi afin de « consolider les relations entre la Belgique et les trois pays »[43]. Au Burundi, il a rencontré le président Ndayishimiye et son homologue de l'époque, le ministre Albert Shingiro, et a visité un projet mis en œuvre par Enabel, l'agence belge de coopération internationale. Il s'agissait de la première visite officielle d'un ministre belge au Burundi depuis plus de dix ans. A propos des rapports bilatéraux entre les deux pays, le ministre Prévot a souligné que « [le] renforcement de notre relation est en marche, dans un esprit d'amitié, de franchise et de respect mutuel ». Il a annoncé de nouvelles initiatives, notamment la formation de jeunes diplomates burundais et l'accompagnement du Burundi dans sa préparation à la présidence de l'UA[44].

---

[34] RFI, 23/10/2015, url ; Le Soir, 28/06/2015, url
[35] Iwacu (Sikuyavuga L. et al.), 17/11/2015, url
[36] Jeune Afrique (Bukeyeneza A. G.), 23/01/2017, url
[37] Jeune Afrique (Carayol R.), 12/11/2016, url
[38] DW (Mallet R.), 16/12/2016, url ; Iwacu (Madirisha E.), 15/12/2016, url
[39] Alexander De Croo (@alexanderdecroo), 24/09/2021, url ; Sophie Wilmès, 17/02/2022, url ; Amb. Albert SHINGIRO (@AShingiro), 22/09/2023, url ; Belgium in Burundi (@BelgiumInBuja), 03/07/2022, url ; Bureau du Premier Ministre (@BurundiGov), 14/11/2022, url ; BURUNDI/MINEAGRIE (@BMineagrie), 15/11/2022, url ; Burundi Forum, 24/11/2022, url ; Enabel au Burundi, 23/12/2022, url ; Belgium in Burundi (@BelgiumInBuja), 04/02/2023, url ; Belgium in Burundi (@BelgiumInBuja), 03/03/2023, url ; MAECD (@MAEBurundi), 19/04/2023, url
[40] Iwacu (Yikeze E.), 15/02/2022, url ; SOS Médias Burundi, 16/02/2022, url
[41] Ntare Rushatsi House (@NtareHouse), 25/07/2023, url
[42] Iwacu (Misago J.), 24/11/2023, url ; Burundi Eco (Nkurunziza G.), 26/12/2023, url ; MAECD (@MAEBurundi), 04/01/2024, url
[43] Iwacu (Mbazumutima A.), 27/04/2025, url ; SPF des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, 24/04/2025, url
[44] Maxime PREVOT (@prevotmaxime), 27/04/2025, url ; Jimbere Magazine, 27/04/2025, url

Le 5 septembre 2025, le gouvernement burundais a déclaré *persona non grata* (PNG) David Leyssens, le directeur d'Enabel au Burundi qui dirige une équipe de plus de 100 personnes[45]. Il avait diffusé sur un média social un article du journal panafricain The Continent portant sur la pénurie de carburant qui affecte le pays depuis plusieurs années[46]. Interrogé par Radio France internationale (RFI), le directeur général d'Enabel, Jean Van Wetter, a expliqué qu'aucune tension ne précédait cette décision. La Belgique n'a pas envisagé de suspendre la coopération mais le directeur général a indiqué qu'une réflexion sur l'aide bilatérale s'imposait. Le ministre belge des Affaires étrangères, Maxime Prévot, a qualifié la mesure de « disproportionnée » et convoqué l'ambassadeur burundais à Bruxelles[47]. En tant que partenaire historique du Burundi, Enabel met en œuvre un programme de coopération pour la période 2024-2028[48]. Le journaliste burundais Antoine Kaburahe a évoqué l'hypothèse d'un prétexte, suggérant qu'une déclaration récente de l'ambassadeur belge sur les investissements au Burundi « aurait particulièrement irrité les autorités »[49].

Le 9 septembre 2025, en marge du sommet africain sur le climat à Addis Abeba, le ministre burundais des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement, Edouard Bizimana, a eu « des entretiens fructueux » avec le ministre belge de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, Jean-Luc Crucke[50]. Fin septembre 2025, le ministre Edouard Bizimana a rencontré son homologue belge Maxime Prévot en marge de la 80e session de l'Assemblé générale des Nations unies à New York « pour échanger sur les relations bilatérales »[51].

Le Cedoca a interrogé une source diplomatique belge sur l'évolution des rapports entre la Belgique et le Burundi (au niveau politique, diplomatique et de la coopération), depuis l'élection du président Ndayishimiye en 2020. Voici sa réponse du 11 septembre 2025 :

> « L'arrivée au pouvoir en 2020 du Président NDAYISHIMIYE a marqué le début d'une nouvelle dynamique dans nos relations bilatérales. Cette amélioration s'est encore accélérée ces dernières années et est caractérisée par la volonté des deux pays de sortir de la période 2015.
>
> En janvier 2024, un nouveau programme bilatéral de coopération a été lancé. Une première depuis 2010. En avril 2025, le Ministre des Affaires étrangère, Maxime Prévot, s'est rendu pour une visite de travail au Burundi (dernière visite ministérielle remontait à 2012).
>
> Malgré cette amélioration notable des relations bilatérales, des sensibilités subsistent. La Belgique reste souvent accusée d'être à l'origine des maux et des difficultés que traversent le pays. La récente déclaration de PNG du Directeur pays ENABEL témoigne de cette sensibilité.
>
> Aujourd'hui, les principaux enjeux du pays sont liés à la situation régionale et à la forte détérioration de la situation socio-économique »[52].

Selon la page *Conseils aux voyageurs – Burundi* du Service public fédéral (SPF) belge des Affaires étrangères, en général, « il n'y a pas d'hostilité envers les étrangers » au Burundi[53].

---

[45] RFI, 06/09/2025, url
[46] Les Carnets d'Antoine Kaburahe [blog], 05/09/2025, url
[47] RFI, 06/09/2025, url ; De Standaard (Vidal K.), 05/09/2025, url
[48] EurAc, 16/05/2025, p. 37, url
[49] Les Carnets d'Antoine Kaburahe [blog], 05/09/2025, url
[50] Burundi Embassy in Addis Ababa (@BurundinAddis), 09/09/2025, url
[51] Belgium in Burundi (@BelgiumInBuja), 26/09/2025, url
[52] Source diplomatique belge, courrier électronique, 11/09/2025
[53] SPF Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement, 11/06/2025 [toujours valable le 06/11/2025], url

1.3. Relations entre les autorités burundaises et la diaspora en Belgique

Selon une étude académique effectuée en 2022 auprès de la jeunesse de la diaspora burundaise en Belgique et en France, certains jeunes expriment une méfiance à l'égard d'éventuelles activités de surveillance de la part du gouvernement burundais. Ce sentiment est plus marqué parmi les jeunes exilés de la première génération, qui ont été témoins de la répression en 2015 au Burundi, que parmi ceux de deuxième génération, nés à l'étranger de parents exilés. Ces derniers estiment que le gouvernement n'est pas capable de faire beaucoup plus qu'un suivi des activités de la diaspora sur les médias sociaux. Les membres de la diaspora redoutent davantage cette surveillance dans les pays où la communauté burundaise est plus grande, c'est-à-dire en Belgique plutôt qu'en France ainsi que dans des centres urbains. Soupçonnant que les autorités agissent principalement par l'intermédiaire de leurs partisans au sein de la diaspora, les Burundais exilés font peu confiance à d'autres membres de la communauté burundaise[54].

Lors d'un entretien téléphonique le 25 janvier 2021, le professeur André Guichaoua, expert de la région des Grands Lacs africains, a indiqué au Cedoca que la communauté burundaise en Belgique est beaucoup plus surveillée par le Burundi que celle, par exemple, de la France, ne serait-ce que parce qu'il y a des liens avec du personnel politique belge, qu'il y a des structures de financement, etc. La volonté de contrôler cette diaspora est beaucoup plus forte, d'après le professeur Guichaoua[55].

En avril 2024, les services de sécurité belges contactés par le Cedoca ont fourni des informations au sujet des activités en Belgique du service national de renseignement (SNR) burundais, ainsi que des relations entre les autorités burundaises et la diaspora en Belgique. Selon cette source, l'ambassade du Burundi à Bruxelles dispose d'une antenne du SNR, chargée de l'identification des menaces extérieures :

> « The missions focused on external threats are carried out by the Département de Renseignement Extérieur (DRE) of the SNR. The DRE has a central administration based in BDI, exterior antennas in its diplomatic and consular representations abroad, as well as personnel within strategic international or regional organisations. The 2019 organic law of the SNR stipulates that the 'Administrator General of the SNR proposes or nominates an exterior antenna of the SNR within every diplomatic and consular representation'[56]. According to this law, the Burundian embassy in BEL thus disposes of a SNR antenna —made up of one or more SNR agents— responsible for the detection of external security threats »[57].

Le SNR surveille les activités en ligne de membres de la diaspora et appuie des opérations visant à discréditer des opposants politiques exilés :

> « SNR agents monitor the online activities of diaspora members —e.g. on social media, opposition websites— and support information operations aimed at discrediting political opponents abroad. This includes, for example, the websites https://burundi-agnews.org[58] and https://ikiriho.info[59].

[54] Feron E., 14/11/2023, pp. 5-6, url
[55] Guichaoua A., professeur de sociologie, spécialiste de la région des Grands Lacs africains et auteur de plusieurs publications sur l'histoire socio-politique du Burundi et du Rwanda, entretien téléphonique, 25/01/2021
[56] *Loi organique N°1/17 du 11 juillet 2019 portant missions, organisation et fonctionnement du Service national de renseignement*, 07/2019, url
[57] Services de sécurité belges, courrier, 23/04/2024
[58] « Burundi AG News, for example, has referred to the now defunct BELGIUM-based political opposition platform Conseil National pour la Restauration de l'Accord d'Arusha et la Démocratie (CNARED) as a 'pro-western terrorist organisation' » : Services de sécurité belges, courrier, 23/04/2024
[59] « The founder and president of Ikiriho is Donatien NDAYISHIMIYE, who was a strategic councilor to the SNR in the period of the 2015 political crisis. In 2018, Ikiriho was temporarily suspended after a defamation claim, and Donatien NDAYISHIMIYE had a fall-out with the NKURUNZIZA regime. Under the Evariste NDAYISHIMIYE

> We have also noted the creation of pro-regime social media accounts by actors close to the Burundian regime and SNR[60] »[61].

Les services de sécurité belges estiment que les activités du SNR en Belgique se limitent à la surveillance et la disruption :

> « Our overall assessment is that SNR activities in BEL remain mostly limited to surveillance and disruption via diplomacy and propaganda. Public reports of more direct intimidation of opponents, including vandalism of private property and direct threats, remain unconfirmed »[62].

1.4. Allers-retours entre le Burundi et la Belgique

Le Cedoca a demandé à la source diplomatique belge si des allers-retours de ressortissants burundais entre la Belgique et le Burundi ont lieu et s'ils sont actuellement fréquents. Voici sa réponse :

> « Bien que l'ambassade ne dispose pas de chiffres exacts, il est de notoriété publique que les Burundais bénéficiant d'un statut de protection voyagent fréquemment (ou retournent) dans leur pays d'origine. Les personnes se rendent en avion à Kigali ou à Dar es Salaam où elles peuvent demander un laissez-passer auprès des ambassades burundaises respectives afin de poursuivre leur voyage vers le Burundi par voie terrestre. L'ambassade est souvent interpellée à ce sujet.
>
> Une fois la nationalité belge obtenue, les personnes concernées n'hésitent pas à rentrer directement dans leur pays. La crainte réelle d'être poursuivi par les autorités burundaises semble disparaître dès l'obtention de la nationalité belge. Ils n'hésitent pas à entrer directement en contact avec les autorités locales, par exemple pour obtenir un visa d'établissement burundais, demander un passeport burundais, se marier devant un officier d'état civil, etc. Les exemples cités ne sont que quelques-uns parmi d'autres »[63].

La même source a également partagé les chiffres concernant la délivrance de visas par l'ambassade de Belgique à Bujumbura. Le tableau ci-dessous présente le nombre de visas de court séjour et de long séjour délivrés depuis 2023. Le nombre de visas demandés et celui des visas délivrés ne cesse de monter depuis 2023. Les principaux motifs de voyage sont la visite familiale, le tourisme et le voyage professionnel et officiel ainsi que, depuis 2024, le regroupement familial avec un réfugié :

Presidency (2020-today), Donatien NDAYISHIMIYE regained most of his influence » : Services de sécurité belges, courrier, 23/04/2024

[60] « For example @kamikaziAnne, an account run by pro-regime influencer Apollinaire NISHIREMBERE » : Services de sécurité belges, courrier, 23/04/2024

[61] Services de sécurité belges, courrier, 23/04/2024

[62] Services de sécurité belges, courrier, 23/04/2024

[63] Source diplomatique belge, courrier électronique, 11/09/2025

2023

- Nombre total de demandes de visa: 4177
  - Visas court séjour: 3641
  - Visas long séjour: 535
- Nombre total de visas délivrés: 2552
  - Visas court séjour: 2290
  - Visas long séjour: 261
- Nombre total de visas refusés: 1326
  - Visas court séjour: 1259
  - Visas long séjour: 67

Principaux motifs de voyage:

1. Visite familiale (901)
2. Tourisme (510)
3. Voyage professionnel (461)
4. Voyage officiel (431)

2024

- Nombre total de demandes de visa: 5064
  - Visas court séjour: 3690
  - Visas long séjour: 1373
- Nombre total de visas délivrés: 2623
  - Visas court séjour: 2146
  - Visas long séjour: 476
- Nombre total de visas refusés: 1804
  - Visas court séjour: 1488
  - Visas long séjour: 316

Principaux motifs de voyage:

1. Regroupement familial avec réfugié (1043)
2. Visite familiale (992)
3. Tourisme (659)
4. Voyage professionnel (574)

2025 (jusqu'au 08/09)

- Nombre total de demandes de visa: 5207
  - Visas court séjour: 3807
  - Visas long séjour: 1400
- Nombre total de visas délivrés: 2311
  - Visas court séjour: 1626
  - Visas long séjour: 685
- Nombre total de visas refusés: 1680
  - Visas court séjour: 1640
  - Visas long séjour: 40

Principaux motifs de voyage:

1. Visite familiale (958)
2. Regroupement familial avec réfugié (888)
3. Tourisme (659)
4. Voyage professionnel (444)[64]

[64] Source diplomatique belge, courrier électronique, 11/09/2025

2. Cadre législatif relatif à la migration

L'article 33 de la Constitution de 2018 garantit le droit de tout Burundais « de circuler et de s'établir librement n'importe où sur le territoire national ainsi que de le quitter et d'y revenir »[65]. La Loi portant réglementation des migrations au Burundi adoptée en novembre 2021 indique, en son article 9, que « lorsque les circonstances liées notamment à la politique, à la sécurité publique ou à la santé publique l'exigent, le Burundi peut prendre des dispositions limitant la libre circulation des personnes »[66].

Depuis 1962, plusieurs textes légaux encadrent l'émigration des ressortissants burundais, leur entrée sur le territoire national ainsi que la délivrance des passeports et autres documents de voyage[67].

La Loi du 1er août 1962 sur la délivrance des passeports indique en son article 1er que « [nul] ne peut, s'il est âgé de plus de quinze ans accomplis, pénétrer sur le territoire du royaume[68], ni en sortir, sans être muni d'un passeport ou d'un document en tenant lieu »[69]. Les mesures d'exécution de cette loi, décrétées le 30 janvier 1996, prévoient à l'article 21 une amende de 20.000 francs burundais (FBU) pour « quiconque âgé de plus de quinze ans accomplis sort ou tente de sortir de la République du Burundi sans être muni d'un passeport ou d'une autorisation de sortie l'y autorisant »[70].

Selon l'article 11 des mesures d'application du décret précité, « [aucune] restriction à la sortie du territoire ne peut être imposée à un Murundi[71] titulaire d'un passeport valide si elle n'est pas justifiée par une décision judiciaire prise par les instances habilitées »[72].

La Loi portant réglementation des migrations au Burundi adoptée en novembre 2021 décrit dans son article 5 les conditions d'entrée et de sortie au Burundi pour les personnes de nationalité burundaise : passer par un poste-frontière et se faire enregistrer conformément à la loi ; en cas de sortie du pays, être muni d'un document de voyage valide ; en cas d'entrée dans le pays, être muni d'un document de voyage valide ou de toute autre preuve attestant la nationalité burundaise. L'article 129 de cette loi prévoit une peine de prison de six mois à deux ans et une amende de 50.000 à 100.000 FBU pour toute personne qui entre ou séjourne au Burundi en violation des dispositions de cette loi ainsi que pour ceux qui traversent ou tentent de passer par un poste-frontière reconnu sans autorisation de l'agent des migrations ou par un endroit non autorisé. Enfin, selon l'article 130, quiconque donne une fausse information afin d'obtenir un visa ou un document de voyage risque une peine de prison de sept jours à un mois et une amende[73].

Parmi les sources consultées, le Cedoca n'a pas trouvé d'informations sur l'application de ces peines à l'égard de personnes de nationalité burundaise ou d'étrangers.

[65] Constitution de la République du Burundi, 07/06/2018, url
[66] *Loi N°1/25 du 5 novembre 2021 portant réglementation des migrations au Burundi*, 11/2021, url
[67] CEDJ, 2009 [mis à jour au 31 décembre 2006], url ; CEDJ, 2013 [mis à jour au 31 décembre 2011], url
[68] Le Burundi est devenu une république après le coup d'Etat du capitaine Michel Micombero en novembre 1966 : Iwacu (Sikuyavuga L.), 02/12/2013, url
[69] *Loi — Délivrance des passeports*, 01/08/1962, url
[70] *Décret n° 100/026 — Mesures d'exécution de la loi du 1er août 1962 sur la délivrance des passeports et des documents en tenant lieu*, 30/01/1996, url
[71] Murundi = ressortissant burundais
[72] *Ordonnance ministérielle n° 530/626 — Mesures d'application du Décret n° 100/026 du 30 janvier 1996 sur la délivrance des passeports et des documents en tenant lieu*, 23/08/2000, url
[73] *Loi N°1/25 du 5 novembre 2021 portant réglementation des migrations au Burundi*, 11/2021, url

Le Code pénal burundais de 2017 prévoit dans ses articles 65 et 72 qu'une personne condamnée est interdite de quitter le territoire du Burundi « avant l'exécution définitive de ses obligations découlant du jugement ou de l'arrêt »[74].

Toute personne, ressortissant burundais ou autre, entrant ou sortant du Burundi par voie aérienne est obligée de remplir un « formulaire des passagers entrants/sortants » sur le site du Commissariat général des migrations (CGM)[75]. Après cet enregistrement digital, le voyageur reçoit par courrier électronique un formulaire avec un code QR à montrer aux autorités douanières à l'aéroport, comme l'a constaté le Cedoca lors d'une mission de collecte d'informations au Burundi en février 2024[76].

Ni la Loi portant réglementation des migrations au Burundi ni le Code pénal ne comportent des dispositions incriminant le fait d'avoir introduit une DPI et/ou d'avoir séjourné à l'étranger[77].

3. Organisation du retour

3.1. Procédure

Selon le rapport final de la Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers[78] (rapport présenté à la ministre de l'Asile et de la Migration le 15 septembre 2020), le processus d'éloignement des étrangers qui ne sont pas ou plus autorisés à rester sur le territoire belge est complexe. Sans entrer dans les détails, un document de voyage en cours de validité est indispensable pour pouvoir voyager en avion. Si un tel document n'est pas disponible, pour diverses raisons, l'OE doit effectuer des démarches pour en obtenir un auprès des autorités du pays d'origine[79]. Le rapport indique à ce propos que :

> « Ce n'est pas forcément parce qu'un accord [Memorandum of Understanding (MoU) ou autre] a été conclu qu'il est plus facile d'obtenir un document de voyage. Cela dépend en grande partie de la coopération avec le pays d'origine dans d'autres domaines ou du représentant du pays en question, par exemple le consul »[80].

Pour obtenir ce document de voyage, la nationalité doit être établie, selon des règles variables d'un pays à l'autre. Le rapport précise en outre que :

> « Le document de voyage délivré par les autorités pour le rapatriement est le laissez-passer (LP). Une fois la nationalité ou l'identité reconnue par le pays d'origine, l'OE doit demander un LP pour pouvoir procéder à l'éloignement effectif. Ici encore, les règles diffèrent selon le pays d'origine. Pour un nombre très limité de pays, l'OE peut lui-même établir un LP (EU-LP). Pour certains pays,

[74] *Loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du Code pénal*, 29/12/2017, url
[75] CGM, s.d., url
[76] Mission de collecte d'informations du CGRA au Burundi, Bujumbura, 18-28/02/2024
[77] *Loi N°1/25 du 5 novembre 2021 portant réglementation des migrations au Burundi*, 11/2021, url ; *Loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du Code pénal*, 29/12/2017, url
[78] Cette commission est présidée par le professeur émérite Marc Bossuyt, ancien commissaire général CGRA.
[79] La procédure d'identification est également détaillée dans le rapport d'activités de l'OE pour 2020 : SPF Intérieur, 12/2021, pp. 76 et s., url
[80] Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, 15/09/2020, p. 85, url

> le laissez-passer est valable pendant une longue période (trois mois ou un mois). Pour d'autres, le LP n'est valable que pour le jour de départ notifié à l'avance et avec le vol qui y est mentionné »[81].

L'éloignement forcé peut se faire avec ou sans escorte assurée par la police fédérale belge[82]. Il peut s'agir d'un vol régulier ou spécial. Parmi les vols spéciaux (*special flights*), il y a ceux organisés par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX)[83]. Le rapport précité mentionne toutefois que certains pays d'origine, soucieux de leur image, refusent les *special flights*[84].

Concernant l'organisation du retour volontaire, Fedasil indique sur son site Internet qu'il collabore avec l'OIM qui s'occupe de la réservation des vols et accompagne la personne concernée lors des différentes étapes de son voyage, jusqu'à l'arrivée. C'est à cette personne que revient la charge d'obtenir des documents de voyage[85].

Lors de l'organisation du retour, ni l'OE ni l'OIM ne communiquent aux ambassades concernées le fait que les personnes renvoyées dans leur pays d'origine ont demandé la protection internationale. C'est ce qui ressort d'un entretien avec l'OE le 22 mars 2022[86] et d'un courrier électronique adressé au Cedoca par l'OIM le 29 mars 2022[87].

Dans sa réponse à une demande antérieure du Cedoca datée du 18 décembre 2018, l'OE avait fourni la précision suivante à propos des rapatriements forcés :

> « […] les autorités sur place sont toujours préalablement informées d'un rapatriement (forcé), parce que le laissez-passer est délivré sur la base des données de vol que l'OE fournit à l'ambassade du pays concerné. Par ailleurs, en cas de rapatriement forcé avec un passeport en cours de validité, il n'y a pas de communication automatique à l'ambassade. Toutefois, les autorités centrales du pays concerné peuvent être au courant qu'un rapatriement a lieu sur la base des codes de la liste des passagers (DEPU/DEPA/INAD/ANAD[88]), pour autant qu'elles vérifient cette liste »[89].

---

[81] Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, 15/09/2020, p. 87, url
[82] Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, 15/09/2020, p. 96, url
[83] « Frontex possède un important mandat dans le cadre du retour, il assiste et soutient (financièrement aussi) les Etats membres dans l'organisation d'opérations de retour conjointes et nationales » : Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, 15/09/2020, p. 112, url
[84] Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, 15/09/2020, pp. 100-102, url
[85] Fedasil, s.d., url ; Fedasil, 2022, url
[86] OE, entretien, Bruxelles, 22/03/2022
[87] OIM, Bureau régional pour la Belgique et le Luxembourg, courrier électronique, 29/03/2022
[88] DEPU : personne à éloigner non accompagnée / DEPA : personne à éloigner accompagnée / INAD : passager inadmissible non accompagné / ANAD : passager inadmissible accompagné : *20 JUIN 2019. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 11 avril 2000 réglementant les conditions de transport à bord des aéronefs civils des passagers présentant des risques particuliers sur le plan de la sûreté*, 20/07/2019, url
[89] OE, courrier électronique, 18/12/2018

3.2. Données chiffrées

L'OE a fourni au Cedoca des statistiques concernant le nombre de ressortissants burundais qui ont été rapatriés au Burundi de manière volontaire entre le 1er janvier 2018 et fin juillet 2025. Dans cette période, 41 ressortissants burundais sont rentrés volontairement[90] :

	retours volontaires
2018	6
2019	3
2020	8
2021	2
2022	5
2023	7
2024	5
jan-juillet 2025	5
Total	**41**

L'OE indique par ailleurs qu'il n'y a pas eu d'éloignements forcés depuis le territoire belge vers le Burundi depuis 2015 jusque fin juillet 2025. Quant aux refoulements depuis la frontière, l'OE a fourni les chiffres depuis 2020. Entre début 2020 et fin juillet 2025, 14 Burundais ont été refoulés depuis la frontière belge vers le Burundi, dont 4 qui avaient introduit une DPI. Deux d'entre eux (une personne en 2022 et une autre en 2023) ont été rapatriés sous escorte policière[91] :

	INAD[92]	DPI[93]	Total
2020	2	/	2
2021	1	/	1
2022	1	2 (1 avec escorte/vol de ligne)	3
2023	/	1 (avec escorte/vol de ligne)	1
2024	5	1	6
jan-juillet 2025	1	/	1
Total	**10**	**4 (dont 2 avec escorte)**	**14**

[90] OE, courriers électroniques, 01/02/2023, 17/05/2023, 03/09/2025
[91] OE, courriers électroniques, 02/02/2023, 09/04/2024, 17/04/2024, 03/09/2025
[92] INAD : passager inadmissible non accompagné (qui n'a pas introduit de DPI avant le refoulement).
[93] DPI : demandeur de protection internationale, en l'occurrence ceux qui ne se sont pas vus reconnaître le statut de réfugié et qui ont été refoulés.

4. Aperçu des problèmes rapportés

4.1. Personnes rapatriées depuis la Belgique ou d'autres pays occidentaux

Dans les sources consultées, le Cedoca a trouvé un seul cas d'un ressortissant burundais retourné en 2024 ou 2025 au Burundi depuis un pays occidental qui a connu des problèmes au moment de son retour. Selon plusieurs comptes burundais sur les réseaux sociaux, le 12 septembre 2025, Alexis Nimbona, un Burundais vivant en Suède, s'est rendu volontairement au Burundi pour des raisons familiales et professionnelles, mais a été interpellé au moment de son arrivée à l'aéroport de Bujumbura par le SNR qui a confisqué ses effets personnels. Il a été relâché le lendemain, mais reconvoqué et arrêté de nouveau par le SNR le 14 septembre 2025. Des propos critiques à l'égard des autorités burundaises proférés pendant une conversation privée lors d'un transit aérien constitueraient le motif de cette arrestation, son compagnon de voyage l'ayant dénoncé. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) a pu le visiter dans les cachots du SNR[94]. Le 11 octobre 2025, Alexis Nimbona a été transféré vers la prison centrale de Bujumbura, selon un internaute burundais[95]. Selon Burundi Daily, un site de la diaspora burundaise, le consul de l'ambassade suédoise à Dar es Salaam a reconnu être au courant de l'affaire[96]. Dans les sources consultées, le Cedoca n'a pas trouvé d'informations plus récentes à son propos.

Le cas cité ci-dessus est également repris dans un rapport sur le retour au pays de ressortissants burundais publié en décembre 2025 par l'APRODH, une organisation burundaise pour la défense des droits humains opérant en exil en Belgique[97]. Dans ce rapport qui s'adresse explicitement aux différentes instances d'asile belges, l'APRODH affirme que « les autorités burundaises considèrent désormais l'acte même de demander l'asile comme un crime […]. Il est dès lors légitime de considérer que tout demandeur d'asile burundais dont le statut de réfugié ne serait pas accordé dans son pays d'accueil, serait considéré par les autorités burundaises comme un opposant, et ferait face à une persécution judiciaire, indépendamment de son parcours personnel »[98].

Toutefois, ni le rapport de l'APRODH ni aucune autre source consultée par le Cedoca ne font état d'autres rapatriements vers le Burundi depuis la Belgique ou d'autres pays occidentaux, ni de problèmes rencontrés lors du retour sur le territoire par des ressortissants burundais rentrant de Belgique ou d'autres pays occidentaux par voie aérienne pour le seul fait d'avoir séjourné à l'étranger et/ou d'y avoir introduit une DPI. Ainsi, aucun rapport international consulté par le Cedoca et portant sur la situation des droits humains au Burundi en 2024 ou 2025 n'en fait mention : ni les rapports publiés par HRW[99], ni les rapports annuels d'Amnesty International (AI)[100], ni les rapports publiés par des instances onusiennes telles que le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) ou le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits humains au Burundi[101],

[94] Bonfils Niyongere (@NiyongereBonfi2), 19/09/2025, url ; King Umurundi Freedom-ASBL (@KUF__ASBL), 22/09/2025, url ; King Umurundi Freedom-ASBL (@KUF__ASBL), 25/09/2025, url
[95] King Umurundi Freedom-ASBL (@KUF__ASBL), 12/10/2025, url
[96] Burundi Daily, 03/10/2025, url
[97] APRODH, 12/2025, p. 11, url
[98] APRODH, 12/2025, pp. 5-6, url
[99] HRW, s.d., url
[100] AI, s.d., url
[101] HCDH, s.d., url

ni les rapports du département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS) sur la situation des droits humains au Burundi[102].

Plusieurs ONG burundaises, notamment la Ligue Iteka, l'APRODH et SOS-Torture Burundi, publient des rapports hebdomadaires, mensuels ou annuels sur la situation des droits humains au Burundi, dans lesquels ils documentent de manière détaillée les incidents sécuritaires et les violations des droits humains survenus au Burundi. Aucun de ces rapports publiés en 2024 et 2025 ne fait mention de rapatriements de ressortissants burundais. Aucune de ces sources ne cite non plus de problèmes rencontrés lors du retour sur le territoire par des ressortissants burundais rentrant de Belgique ou d'autres pays occidentaux par voie aérienne pour le seul fait d'avoir séjourné à l'étranger et/ou d'y avoir introduit une DPI[103].

Afin de rester informé des développements récents dans le domaine politique, social et économique et sur le plan des droits humains au Burundi, le Cedoca assure une veille documentaire continue en s'appuyant notamment sur les médias indépendants burundais (SOS Médias Burundi, Iwacu) et sur plusieurs médias internationaux (RFI, Le Monde, Jeune Afrique, The New Humanitarian, BBC, Al Jazeera, The Guardian, Deutsche Welle, La Libre Afrique, France24 , etc.). Au cours de la période examinée, le Cedoca n'a trouvé aucune information portant sur des rapatriements de ressortissants burundais au Burundi ni sur des problèmes rencontrés lors du retour sur le territoire par des ressortissants burundais rentrant de Belgique ou d'autres pays occidentaux par voie aérienne pour le seul fait d'y avoir séjourné et/ou d'y avoir introduit une DPI ou pour d'autres raisons.

4.2. Personnes rapatriées depuis les pays voisins

Si le Cedoca n'a trouvé aucune source qui mentionne des informations sur des rapatriements de ressortissants burundais au Burundi ni des cas de problèmes rencontrés après leur retour au Burundi par des personnes rapatriées depuis la Belgique ou d'autres pays occidentaux en 2024 ou 2025, des sources burundaises ont bien rapporté des problèmes vécus par certaines personnes rapatriées depuis les pays voisins, notamment le Rwanda, la Tanzanie ou l'Ouganda.

4.2.1. Rapatriement et réintégration

Entre septembre 2017 et juillet 2025, le HCR a facilité le retour d'environ 254.000 réfugiés au Burundi, en particulier dans les provinces orientales et méridionales (Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi, Rutana et Makamba)[104]. Le mouvement de retour des réfugiés burundais s'est nettement ralenti depuis 2022[105]. Plusieurs sources constatent une baisse de l'enthousiasme pour le rapatriement[106]. Au cours des 7 premiers mois de 2025, environ 6.000 Burundais sont rentrés depuis les pays voisins[107].

Le HCR facilite le rapatriement depuis le Rwanda, mais il reste limité en raison de tensions diplomatiques[108]. En Tanzanie, en décembre 2023, le HCR est passé de la facilitation à la promotion

[102] A noter que, suite aux décisions de l'administration américaine actuelle, les rapports de l'USDOS sur les droits humains au Burundi en 2024 sont considérablement plus courts, ont éliminé certaines thématiques clés et, selon plusieurs sources, sont sujets à des manipulations politiques. Le rapport couvrant l'année 2025 ne sera publié qu'en 2026 : HRW, 12/08/2025, url ; BBC (Bateman T.), 12/08/2025, url ; USDOS, 12/08/2025, url
[103] Dans tous ces rapports, le Cedoca a cherché les mots clés tronqués « exil* », « rapatr* », « retour* », « belg* » et « réfugié* » : Ligue Iteka [site web], s.d., url ; APRODH [site web], s.d., url ; SOS-Torture Burundi [site web], s.d., url
[104] UNHCR, 06/01/2025, url
[105] UNHCR, 24/01/2023, url
[106] SOS Médias Burundi, 18/10/2022, url ; RFI, 03/04/2023, url ; SOS Médias Burundi, 17/12/2024, url
[107] UNHCR, 18/08/2025, url
[108] UNHCR, s.d., url

du rapatriement volontaire des réfugiés burundais, suivant les recommandations d'une réunion tripartite avec les gouvernements burundais et tanzanien[109]. Le HCR a déclaré veiller à ce que le retour des réfugiés soit réussi et durable[110]. Toutefois, dans son rapport d'août 2025, le rapporteur spécial onusien fait état de graves préoccupations concernant les droits des réfugiés. Il indique que ceux-ci subissent des pressions pour rentrer au Burundi, notamment sous forme d'intimidations nocturnes, de chantages administratifs et de violences physiques[111]. Par ailleurs, en octobre 2023, le rapporteur spécial a noté « l'absence des composantes essentielles d'un processus de rapatriement volontaire, avec un mécanisme de protection physique, juridique et matérielle ». Il a souligné le besoin d'une gestion équitable des questions foncières des rapatriés et d'efforts gouvernementaux pour la promotion de la réconciliation nationale et la cohésion sociale[112].

Dans un rapport de 2023, le HCR a évalué la problématique de la réintégration des rapatriés sous différents angles[113]. Si les trois quarts des rapatriés disposent des documents requis pour l'accès aux droits et services essentiels des réfugiés, le monitoring du HCR relève bien des problèmes et des défis dans d'autres domaines, comme l'accès à la justice, la protection contre les violences basées sur le genre (VBG), la scolarisation des enfants, l'accès au logement et à la terre, aux moyens de subsistance et à l'autonomie économique ainsi que l'accès à la santé et aux facilités sanitaires[114].

Quant à la cohabitation avec les communautés locales, le HCR indique que des rapatriés ont fait part de leurs préoccupations concernant la stigmatisation et les restrictions de leurs libertés. D'après l'organisation onusienne, « certains responsables semblent assimiler le fait d'avoir quitté le pays […] à une faute méritant correction, particulièrement en ce qui concerne l'appropriation des biens »[115].

D'après le monitoring du HCR, seuls 28 % des rapatriés ont déclaré être satisfaits de leur niveau de réintégration. Par ailleurs, 89 % des rapatriés étant rentrés entre 2020 et décembre 2023 ont affirmé avoir de bonnes relations avec les autorités et les populations des localités où ils sont rentrés[116]. Par ailleurs, une étude de l'OIM réalisée lors de la première moitié de 2024 indique que, dans certaines zones, le retour de milliers de réfugiés a provoqué des tensions accrues entre les rapatriés et les résidents locaux à cause des ressources limitées, comme les terres arables et les services de base[117].

4.2.2. Cas de problèmes rencontrés par des personnes rapatriées depuis les pays voisins

Dans un rapport de mai 2025, la Ligue Iteka souligne que le retour volontaire des réfugiés burundais reste incertain « en raison des risques continus de persécution et de répression »[118]. Selon le Forum pour la conscience et le développement (FOCODE), une association burundaise qui documente des disparitions forcées, « la réalité qui attend de nombreux anciens exilés est celle d'une répression brutale et silencieuse ». Selon cette source, les réfugiés qui rentrent, « souvent accusés sans preuve de connivence avec l'opposition ou des groupes armés en exil » sont « souvent traqués dès leur passage aux frontières ou peu après leur installation », en particulier par le SNR et les Imbonerakure[119]. Selon le rapport publié en août 2025 par un collectif d'organisations burundaises,

[109] HCR, 30/11/2023, url
[110] HCR, 12/2024, p. 1, url
[111] Nations unies - Conseil des droits de l'homme, 12/08/2025, p. 16, url ; Iwacu (Manirakiza F.), 22/10/2025, url
[112] HCDH, 25/10/2023, url
[113] En mai 2024, le HCR a publié son dernier rapport de monitoring de la réintégration au Burundi couvrant l'année 2023 : HCR, 05/2024, url
[114] HCR, 05/2024, pp. 4-11, url
[115] HCR, 05/2024, p. 12, url
[116] HCR, 05/2024, p. 13, url
[117] OIM – Matrice de suivi des déplacements, 12/2024, pp. 4-5, 7, 11, 15, url
[118] Ligue Iteka, 05/2025, p. 3, url
[119] FOCODE, 03/2025, p. 2, url

les autorités tanzaniennes ont collaboré avec le SNR afin de procéder à l'enlèvement dans les camps de réfugiés et le rapatriement de force de certains réfugiés burundais[120]. Le Réseau Europe-Afrique centrale (EurAc), qui regroupe plusieurs ONG actives en Afrique centrale, se base sur ce rapport pour affirmer que « les conditions actuelles ne permettent pas un rapatriement digne et sécurisé »[121].

Ci-dessous, le Cedoca reprend plusieurs exemples de ressortissants burundais ayant rencontré des difficultés après leur retour au Burundi faisant suite à un exil dans un pays voisin, au cours des années 2024 et 2025. Ces exemples proviennent de médias indépendants burundais et de rapports de monitoring de différentes organisations burundaises pour la défense des droits humains, dont la Ligue Iteka, l'APRODH, SOS-Torture Burundi et le FOCODE. Cette liste n'est pas exhaustive. De plus, le Cedoca n'est pas en mesure d'identifier les motifs des problèmes rencontrés par les rapatriés ni de déterminer un lien entre ces problèmes et leur exil antérieur dans un pays voisin. Dans certains cas, plusieurs années se sont écoulées entre le retour d'exil et les problèmes signalés au Burundi. Certaines personnes ciblées étaient membres d'un parti de l'opposition ou l'ont été auparavant, ce qui pourrait constituer un motif étant donné les intimidations et exactions ciblant l'opposition burundaise rapportées par les médias indépendants burundais (voir COI Focus *Burundi. Situation sécuritaire* du 17 décembre 2025). Pour d'autres personnes, les sources ne citent pas de motif précis. Le Cedoca ne dispose pas d'informations complémentaires sur le sort de ces personnes que celles reprises ci-dessous :

- Des sources rapportent que début janvier 2024, deux membres du parti d'opposition Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD), Rémy Minani et Jérémie Nijimbere, ont été arbitrairement arrêtés en province de Bubanza et accusés de collaboration avec des mouvements armés. Les deux hommes, qui avaient fui au Rwanda, étaient rentrés au Burundi quelques mois plus tôt[122].
- SOS Médias Burundi rapporte l'enlèvement de David Bamporubusa (Bamporiki[123]/Bampoyiki[124]) par des inconnus en uniforme dans la province de Bubanza le 21 février 2024. La victime, membre du parti d'opposition Forces nationales pour la libération (FNL), devenu plus tard le Congrès national pour la liberté (CNL), avait fui le pays en 2012 et était retourné un an avant sa disparition[125].
- Plusieurs sources rapportent l'enlèvement le 1er avril 2024 d'Apollinaire Bashirahishize par des Imbonerakure sur un poste frontalier de la province de Muyinga au moment où il rentrait au Burundi depuis l'Ouganda. Il avait passé 11 ans en exil. Après deux semaines de détention en secret, le SNR l'a relâché sans lui communiquer les motifs de son arrestation[126].
- SOS-Torture Burundi rapporte que le 11 avril 2024 dans la province de Bujumbura Rural, le SNR a arbitrairement arrêté Arsène Ntirubuza. Réfugié au Rwanda pendant 8 ans, il est rentré au Burundi en 2023 « après avoir été convaincu par l'administration communale que sa sécurité serait garantie »[127]. Il a été relâché après six jours de détention[128].
- Un collectif d'organisations burundaises rapporte que le 18 avril 2024, le SNR a arrêté Jérémie Niyokindi, membre du CNL, à son domicile dans la province de Kirundo. Il avait fui au Rwanda en

[120] ACAT Burundi et al., 08/2024, pp. 8, 10, url
[121] EurAc, 16/05/2025, p. 18, url
[122] Mouvement Inamahoro et al., 07/2024, p.19, url ; SOS Médias Burundi, 03/01/2024, url
[123] RPA, 22/02/2024, url
[124] APRODH, 12/2025, p. 10, url
[125] SOS Médias Burundi, 27/02/2024, url
[126] ACAT Burundi, 05/2024, p. 7, url ; FOCODE, 03/2025, pp. 14-15, url
[127] SOS-Torture Burundi, 14/04/2024, p. 3, url
[128] FOCODE, 03/2025, pp. 15-16, url

2015 et était rentré au Burundi en 2021. Il se rendait occasionnellement en Tanzanie pour y vendre ses produits agricoles[129]. Fin 2024, le FOCODE indiquait ne pas avoir d'informations à son propos[130].

- SOS-Torture Burundi rapporte que le 5 mai 2024, le SNR a arbitrairement arrêté Blaise Irakoze juste après son entrée au Burundi depuis l'Ouganda où il ne vivait pas comme réfugié mais avait des activités professionnelles. Il a été interpellé à la frontière dans la province de Muyinga[131].
- Plusieurs sources rapportent que le 14 mai 2024, des hommes en uniforme ont enlevé Dieudonné Gahungu à son domicile dans la province de Bubanza. SOS-Torture Burundi indique que la victime avait vécu quelque temps au Rwanda avant de rentrer au Burundi. SOS Médias Burundi indique qu'il n'est pas affilié à un parti politique[132]. Selon le FOCODE, le SNR l'a libéré le 19 mai 2024[133].
- Des sources rapportent que le 18 juillet 2024 dans la province de Cibitoke, Isidore Sibomana a été enlevé par des hommes en uniforme. La victime était membre du MSD lorsqu'il s'est exilé au Rwanda en 2016. Après son retour au Burundi en 2017, il a adhéré au CNDD-FDD « pour sa survie », d'après SOS Médias Burundi (qui situe l'enlèvement en septembre 2024)[134].
- L'APRODH rapporte que le 22 juin 2024, dans la province de Muyinga, Alexis Tuyishime, membre du CNL, a été enlevé par des Imbonerakure, dont leur responsable provincial. Il était rentré d'exil en 2021[135]. Fin juin 2024, le FOCODE n'avait pas d'informations sur le sort de cette personne[136].
- SOS-Torture Burundi rapporte que le 19 août 2024, deux policiers ont enlevé Wivin Mpundu dans la province de Rumonge. Il avait fui le Burundi vers le Rwanda en 2015 et était retourné en 2023. La source ajoute qu'il a été relâché par la police sans préciser la date[137].
- En août 2024, le cadavre de David Simbagije, qui venait d'être rapatrié de la Tanzanie, a été retrouvé au marché de Kazingwe. Un jeune Imbonerakure, soupçonné d'implication dans l'assassinat, n'a pas dû passer une seule nuit en détention, selon l'APRODH[138].
- Plusieurs sources rapportent que le 20 septembre 2024 dans la province de Muyinga, un certain Karangwa a été enlevé à son domicile par le responsable provincial du SNR accompagné d'Imbonerakure. Karangwa avait fui au Rwanda mais était retourné au Burundi début 2022. Les autorités locales et les Imbonerakure suspectaient la victime, qui n'est membre d'aucun parti politique, d'entretenir « des liens étroits avec des Burundais qui sont restés au Rwanda »[139].
- Plusieurs sources rapportent que le 9 octobre 2024 dans la province de Cankuzo, Oscar Baragafise, membre du CNDD-FDD, a été enlevé par des inconnus. Il s'était exilé dans un camp de réfugiés en Tanzanie et a été rapatrié en mars 2024[140].
- SOS-Torture Burundi rapporte que le 14 février 2025, des agents du SNR et des Imbonerakure ont enlevé Joseph Bisharizo alias Seyoya et Fleury Kwizera dans la province de Kirundo. Les deux hommes avaient fui au Rwanda en 2015 et s'étaient rapatriés en 2020, vivant depuis « harmonieusement » dans leur localité[141].

---

[129] Mouvement Inamahoro et al., 08/2024, pp. 18-19, url
[130] FOCODE, 03/2025, pp. 15-16, url
[131] SOS-Torture Burundi, 12/05/2024, p. 6, url
[132] SOS-Torture Burundi, 19/05/2024, p. 4, url ; SOS Médias Burundi, 16/05/2024, url
[133] FOCODE, 08/2024, p. 3, url
[134] APRODH, 08/2024, p. 10, url ; RPA, 23/07/2024, url ; SOS Médias Burundi, 26/11/2024, url
[135] APRODH, 07/2024, p. 8, url
[136] FOCODE, 08/2024, p. 3, url
[137] SOS-Torture Burundi, 25/08/2024, pp. 4-5, url
[138] APRODH, 12/2025, pp. 12-13, url ; RPA, 08/08/2024, url
[139] SOS-Torture Burundi, 06/10/2024, p. 3, url
[140] APRODH, 11/2024, pp. 8-9, url ; ACAT Burundi, 10/2024, p. 8, url
[141] SOS-Torture Burundi, 23/02/2025, pp. 3-4, url

- Plusieurs sources rapportent que le 20 avril ou mai 2025 dans la province de Gitega, des militaires ont contraint Eric Niyongere de monter dans un véhicule. Ce dernier était rentré au Burundi en avril 2025 après un exil d'une dizaine d'années en Ouganda. Selon la Ligue Iteka, il « n'avait pas d'antécédents de conflits ni de problèmes connus dans la communauté »[142].

[142] Ligue Iteka, 09/2025, p. 8, url ; SOS-Torture Burundi, 25/05/2025, url

Bibliographie

Contacts directs

Guichaoua A., professeur de sociologie, spécialiste de la région des Grands Lacs africains et auteur de plusieurs publications sur l'histoire socio-politique du Burundi et du Rwanda, entretiens téléphoniques, 25/01/2021, 23/01/2022, andre.guichaoua@univ-paris1.fr

Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau régional pour la Belgique et le Luxembourg, courrier électronique, 29/03/2022, iombrussels@iom.int

Journaliste burundais vivant au Burundi, entretien lors de la mission de collecte d'informations du CGRA au Burundi, Bujumbura, 18-28/02/2024, identité non communiquée pour garantir la sécurité de cette source

Professeur politologue vivant au Burundi, entretien lors de la mission de collecte d'informations du CGRA au Burundi, Bujumbura, 18-28/02/2024, identité non communiquée pour garantir la sécurité de cette source

Office des étrangers (OE), courriers électroniques, 18/12/2018, 01/02/2023, 02/02/2023, 17/05/2023, 09/04/2024, 17/04/2024, 03/09/2025, infodesk@ibz.fgov.be

Office des étrangers (OE), entretien, Bruxelles, 22/03/2022

Services de sécurité belges, courriers, 28/02/2023, 23/04/2024, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Source diplomatique belge, courrier électronique, 11/09/2025, identité et coordonnées non communiquées pour garantir la sécurité de cette source

Sources écrites et audiovisuelles

20 JUIN 2019. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 11 avril 2000 réglementant les conditions de transport à bord des aéronefs civils des passagers présentant des risques particuliers sur le plan de la sûreté, 20/06/2019, in *Moniteur belge*, 189e Année, 20/07/2019, http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2019/07/12_1.pdf [consulté le 10/09/2025]

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Burundi (ACAT Burundi) et al., *Au secours des réfugiés burundais contraints au rapatriement forcé par la Tanzanie ! Mémorandum des organisations de la société civile burundaises*, 08/2024, https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2024/08/Memorandum_rapatriement_force_des-refugies.pdf [consulté le 10/09/2025]

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Burundi (ACAT Burundi), *Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi. Période d'Avril 2024*, 05/2024, https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2024/05/Rapport-de-monitoring-des-violations-et-atteintes-aux-droits-humains-recense-par-ACAT-Burundi-pr-avril-2024.docx.pdf [consulté le 10/09/2025]

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Burundi (ACAT Burundi), *Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi. Période d'Octobre 2024*, 10/2024, https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2024/10/Rapport-de-monitoring-des-violations-et-atteintes-aux-droits-humains-recense-par-ACAT-Burundi-pour-Octobre-2024.docx.pdf [consulté le 10/09/2025]

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Burundi (ACAT Burundi) et al., *Alerte sur la dérive socio-politique au Burundi : la société civile en exil dénonce la répression et l'imposture à la veille des élections de 2025*, 30/10/2024, https://focode.org/ethan/pdf/30102024DeclarationOSCCONTEXTEBurundi_241030_164454.pdf [consulté le 05/11/2025]

Africa at London School of Economics and Political Science (Nibigira N.), *Burundi's conflicts have led to an engaged Burundian diaspora seeking change from abroad*, 06/11/2020,

https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2020/11/06/burundi-conflicts-led-to-engaged-burundian-diaspora-seeking-change-abroad/ [consulté le 28/02/2023]

Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), *Vous souhaitez retourner dans votre pays ?*, 2022, https://www.retourvolontaire.be/ [consulté le 10/09/2025]

Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), *Voyage de retour*, s.d., https://www.fedasil.be/fr/retour-volontaire/voyage-de-retour [consulté le 22/04/2022]

Alexander De Croo (@alexanderdecroo), *Eerste contact met de president van Burundi @GeneralNeva over zijn ontwikkelingsaanpak en de mensenrechtensituatie in Burundi. #UNGA*, 24/09/2021, https://twitter.com/alexanderdecroo/status/1441503139312590853 [consulté le 15/02/2023]

Amb. Albert SHINGIRO (@AShingiro), *Ravi de rencontrer en marge de la 78ème session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies ma collègue Ministre des affaires étrangères du Royaume de Belgique S.E Hadja Lahbib* […] [post X], 22/09/2023, https://twitter.com/AShingiro/status/1705293070315507764 [consulté le 18/04/2024]

Amnesty International (AI), *Burundi* [page pays], s.d., https://www.amnesty.org/en/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/burundi/ [consulté le 09/09/2025]

Anadolu Agency (AA) (Rukundo Y.), *Des centaines de Burundais ont tenté l'aventure : Le mirage européen via la route des Balkans*, 21/10/2022, https://www.aa.com.tr/fr/afrique/des-centaines-de-burundais-ont-tent%C3%A9-l-aventure-le-mirage-europ%C3%A9en-via-la-route-des-balkans/2733679 [consulté le 01/02/2023]

Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED), *Burundi Sourcing Profile*, 2019, https://acleddata.com/acleddatanew/wp-content/uploads/dlm_uploads/2020/02/Burundi-Sourcing-Profile_2019.pdf [consulté le 20/10/2020]

Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH) [site web], s.d., https://www.aprodhasbl.org/ [consulté le 09/09/2025]

Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), *Note de l'APRODH sur la protection internationale des demandeurs d'asile burundais*, 12/2025, https://www.aprodhasbl.org/wp-content/uploads/2025/12/NOTE-DE-APRODH-PROTECTION-DEMANDEURS-D-ASILE-BURUNDAIS.pdf [consulté le 16/12/2025]

Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), *Rapport de juillet 2024*, 08/2024, https://www.aprodhasbl.org/wp-content/uploads/2024/09/APRODH-Rapport-juillet-2024.docx [consulté le 09/09/2025]

Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), *Rapport de juin 2024*, 07/2024, https://www.aprodhasbl.org/wp-content/uploads/2024/07/Rapport-APRODH-Juin-2024.pdf [consulté le 09/09/2025]

Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), *Rapport d'octobre 2024*, 11/2024, https://www.aprodhasbl.org/wp-content/uploads/2025/02/APRODH-Rapport-mensuel-Octobre-2024.pdf [consulté le 09/09/2025]

BalkanInsight (Dragojlo S.), *Serbia Ends Visa-Free Regimes with Tunisia and Burundi*, 25/10/2022, https://balkaninsight.com/2022/10/25/serbia-ends-visa-free-regimes-with-tunisia-and-burundi/ [consulté le 01/02/2023]

BBC (Bateman T.), *Trump administration rewrites and scales back annual human rights report*, 12/08/2025, https://www.bbc.com/news/articles/cwy0lejvw25o [consulté le 09/09/2025]

Belgium in Burundi (@BelgiumInBuja), *1/2. Rencontre de notre Chargé d'Affaires a.i. avec @Burundi1stLady en compagnie du Représentant Pays de @EnabelauBurundi* […] [post X], 03/03/2023, https://twitter.com/BelgiumInBuja/status/1631562891760467968 [consulté le 18/04/2024]

Belgium in Burundi (@BelgiumInBuja), *L'Envoyé spécial pour la Région des Grands Lacs a été reçu* […] [post X], 03/07/2022, https://twitter.com/BelgiumInBuja/status/1543476451416182784 [consulté le 07/02/2023]

Belgium in Burundi (@BelgiumInBuja), *Merci à SE @GeneralNeva pour la cérémonie d'échange de vœux* […] [post X], 04/02/2023, https://twitter.com/BelgiumInBuja/status/1621839502594510849 [consulté le 07/02/2023]

Belgium in Burundi (@BelgiumInBuja*), S.E.M. @prevotmaxime Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de la Belgique, a rencontré S.E.M. @Edbiziman, Ministre des Affaires étrangères du Burundi lors de la #UNGA80* […] [post X], 26/09/2025, https://x.com/BelgiumInBuja/status/1971571269201281204 [consulté le 05/11/2025]

Bonfils Niyongere (@NiyongereBonfi2), *#Bdi: Alerte! Alerte! Les proches d'un Burudais vivant en Suède Alexis Nimbona, alertent sur son incarcération arbitraire dans les cachots du service national des renseignements à Bujumbura* […] [post X], 19/09/2025, https://x.com/NiyongereBonfi2/status/1968914100051710211 [consulté le 16/12/2025]

Bureau du Premier Ministre (@BurundiGov), *#Burundi,SE le 1er Ministre, Lt-Gen Pol #Ndirakobuca_Gervais vient de recevoir* […] [fil X], 14/11/2022, https://twitter.com/BurundiGov/status/1592116682688180225 [consulté le 01/02/2023]

Burundi Daily, *Le régime de Gitega face à son propre piège: L'affaire Alexis Nimbona passe du drame national au scandale international*, 03/10/2025, https://www.burundidaily.net/post/le-regime-de-gitega-face-a-son-propre-piege-laffaire-alexis-nimbona-passe-du-drame-national-au-scandale-international [consulté le 16/12/2025]

Burundi Eco (Nkurunziza G.), *Signature d'un programme bilatéral d'une valeur de 75 millions d'Euros*, 26/12/2023, https://burundi-eco.com/signature-dun-programme-bilateral-dune-valeur-de-75-millions-deuros/ [consulté le 07/11/2025]

Burundi Embassy in Addis Ababa (@BurundinAddis), *On the sidelines of the 2nd Africa Climate Summit, H.E. Edouard Bizimana* […] [post X], 09/09/2025, https://x.com/BurundinAddis/status/1965267932759687196 [consulté le 11/09/2025]

Burundi Forum (Nahimana P.), *Burundi / Diaspora – Agenda : 26 -10-2024, Bruxelles, 14h, Le Burundi Day Worldwide*, 17/10/2024, https://burundi-forum.org/103174/burundi-diaspora-agenda-26-10-2024-bruxelles-14h-le-burundi-day-worldwide/ [consulté le 06/11/2025]

Burundi Forum (Nahimana P.), *Diaspora burundaise de Belgique : Burundi Day Worldwide 2024*, 27/10/2024, https://burundi-forum.org/103393/diaspora-burundaise-de-belgique-burundi-day-worldwide-2024/ [consulté le 06/11/2025]

Burundi Forum, *Burundi / Belgique : Rencontre entre les ambassadeurs Ntahiraja Thérence et Alain Van Gucht à Bujumbura*, 24/11/2022, https://www.burundi-forum.org/87043/burundi-belgique-rencontre-entre-les-ambassadeurs-ntahiraja-therence-et-alain-van-gucht-a-bujumbura/ [consulté le 07/02/2023]

BURUNDI/MINEAGRIE (@BMineagrie), *Ce mardi le 15 novembre 2022, Prof. Sanctus NIRAGIRA, Ministre du @BMineagrie a reçu* […] [post X], 15/11/2022, https://twitter.com/BMineagrie/status/1592602959808204800 [consulté le 07/02/2023]

Centre d'études et de documentations juridiques (CEDJ), *Codes et lois du Burundi. Tome I*, 2009 [mis à jour au 31 décembre 2006], https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container2143/files/DPP%20Burundi/Codes%20et%20lois/Tome1.pdf [consulté le 12/01/2021]

Centre d'études et de documentations juridiques (CEDJ), *Codes et Lois du Burundi. Complément 2013. Tome I*, 2013 [mis à jour au 31 décembre 2011], https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container2143/files/DPP%20Burundi/Codes%20et%20lois/T1C1.pdf [consulté le 12/01/2021]

Coalition burundaise pour la Cour pénale internationale (CB-CPI), *Les défaillances de l'appareil judiciaire Burundais face à la récurrence de violation des droits fondamentaux*, 03/2020

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), *Transposition de la directive Procédure d'asile*, 21/03/2018, https://www.cgra.be/fr/actualite/transposition-de-la-directive-procedure-dasile [consulté le 14/02/2022]

Commissariat général des migrations (CGM), *Formulaire des passagers entrants/sortants*, s.d., https://migration.gov.bi/Form_Entry_Exit_New [consulté le 25/04/2024]

Commission chargée de l'évaluation de la politique du retour volontaire et de l'éloignement forcé d'étrangers, *Rapport final*, 15/09/2020, https://www.myria.be/files/Rapport_final_Bossuyt.pdf [consulté le 22/04/2022]

Constitution de la République du Burundi, 07/06/2018, https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container49546/files/Burundi/Constitution/Constitution%20070618.pdf [consulté le 31/01/2021]

De Standaard (Vidal K.), *Burundi zet directeur Belgische ontwikkelingshulp het land uit omdat hij kritisch nieuwsartikel deelde*, 05/09/2025, https://www.standaard.be/buitenland/burundi-zet-directeur-belgische-ontwikkelingshulp-het-land-uit-omdat-hij-kritisch-nieuwsartikel-deelde/88514664.html [consulté le 09/09/2025]

Décret n° 100/026 - Mesures d'exécution de la loi du 1er août 1962 sur la délivrance des passeports et des documents en tenant lieu, 30/01/1996, in Centre d'études et de documentations juridiques (CEDJ), *Codes et lois du Burundi. Tome I*, 2009 [mis à jour au 31 décembre 2006], https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container2143/files/DPP%20Burundi/Codes%20et%20lois/Tome1.pdf [consulté le 12/01/2021]

Deutsche Welle (DW) (Mallet R.), *Tensions entre le Burundi et la Belgique*, 16/12/2016, https://www.dw.com/fr/tensions-entre-le-burundi-et-la-belgique/a-36806096 [consulté le 07/11/2025]

Deutsche Welle (Schwikowski M.), *Serbia ends visa waiver for Burundians*, 11/03/2022, https://www.dw.com/en/serbia-ends-visa-waiver-for-burundians/a-63626836 [consulté le 01/02/2023]

Enabel au Burundi, *Une délégation du Ministère burundais des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement et du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida / Burundi a visité* […] [post Facebook], 23/12/2022, https://www.facebook.com/EnabelauBurundi/posts/pfbid07W6EmBZcKZrpkBFdeuzsBbmpwCUfDZCiKd44Lu1WYpjZGzMwM2erPr6ibAYtWPfwl [consulté le 07/02/2023]

European Union Global Diaspora Facility (EUDiF), *Diaspora engagement mapping BURUNDI*, 04/2020, https://diasporafordevelopment.eu/wp-content/uploads/2020/07/CF_Burundi-v.2.pdf [consulté le 05/11/2025]

Feron E., *'Throwing in my two cents': Burundian diaspora youth between conventional and transformative forms of mobilization*, 14/11/2023, https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14747731.2023.2282256 [consulté le 15/04/2024]

Forum pour la conscience et le développement (FOCODE), *Cas des enlèvements et disparitions documentés par le FOCODE entre fin 2023 et Juin 2024*, 08/2024, https://ndondeza.org/wp-content/uploads/2024/08/Liste-des-victimes-Ier-Semestre-2024.pdf [consulté le 10/09/2025]

Forum pour la conscience et le développement (FOCODE), *Un laissez-passer de retour qui ne passe pas. Rapport du FOCODE sur les représailles et les violences orchestrées contre les Burundais de retour d'exil*, 03/2025, https://focode.org/ethan/pdf/Unlaisserpassederetourquinepassepas.pdf [consulté le 10/09/2025]

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), *Burundi* [page pays], s.d., https://www.ohchr.org/fr/countries/burundi [consulté le 09/09/2025]

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), *Burundi : Un expert de l'ONU appelle à la protection de l'espace civique*, 25/10/2023, https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2023/10/burundi-un-expert-calls-protection-civic-space [consulté le 23/04/2024]

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), *L'UNHCR et les gouvernements de Tanzanie et du Burundi conviennent d'intensifier le rapatriement volontaire au Burundi*, 30/11/2023, https://www.unhcr.org/africa/fr/actualites/communiques-de-presse/l-unhcr-et-les-gouvernements-de-tanzanie-et-du-burundi-conviennent [consulté le 10/09/2025]

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), *Monitoring de la réintégration au Burundi. Un récit fondé sur des données probantes de la vie des rapatriés au Burundi. Janvier-Décembre 2023*, 05/2024, https://reliefweb.int/attachments/06cafe47-7e26-4133-9553-

3c9439e39a78/Rapport%20du%20Monitoring%20de%20la%20reintegration%20Janvier%20-%20Decembre%202023.pdf [consulté le 10/09/2025]

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), *Questions fréquentes. Le Retour Volontaire et la Réintégration des Rapatriés au Burundi*, 12/2024, https://reliefweb.int/attachments/31f20a43-7943-4e59-93cd-2600b73e22aa/Brochure%20de%20Rapatriement%20et%20R%C3%A9int%C3%A9gration%20-%20D%C3%A9cembre%202024.pdf [consulté le 09/09/2025]

Human Rights Watch (HRW), *Burundi* [page pays], s.d., https://www.hrw.org/africa/burundi [consulté le 09/09/2025]

Human Rights Watch (HRW), *US: Rights Report Mixes Facts, Deception, Political Spin*, 12/08/2025, https://www.hrw.org/news/2025/08/12/us-rights-report-mixes-facts-deception-political-spin [consulté le 09/09/2025]

Iwacu (Kwizera E., Manirakiza F., Mugisha H.), *Départ vers l'Europe : L'« Eldorado » fermé momentanément*, 31/10/2022, https://www.iwacu-burundi.org/depart-vers-leurope-l-eldorado-ferme-momentanement/ [consulté le 01/02/2023]

Iwacu (Madirisha E.), *Les 100 jours du discours du SG du Cndd-Fdd*, 15/12/2016, https://www.iwacu-burundi.org/les-100-jours-du-discours-du-sg-du-cndd-fdd/ [consulté le 07/11/2025]

Iwacu (Manirakiza F.), *Rapatriement des réfugiés burundais en Tanzanie : De mal en pis*, 22/10/2025, https://www.iwacu-burundi.org/rapatriement-des-refugies-burundais-en-tanzanie-de-mal-en-pis/ [consulté le 29/10/2025]

Iwacu (Manirakiza J. N.), *La diaspora burundaise appelée à s'unir pour participer au développement*, 18/08/2023, https://www.iwacu-burundi.org/la-diaspora-burundaise-appelee-a-sunir-pour-participer-au-developpement/ [consulté le 15/04/2024]

Iwacu (Mbazumutima A.), *Diaspora bla-bla*, 30/07/2021, https://www.iwacu-burundi.org/diaspora-bla-bla/ [consulté le 07/02/2023]

Iwacu (Mbazumutima A.), *Maxime Prévot : « Nous portons crédit aux initiatives du Burundi »*, 27/04/2025, https://www.iwacu-burundi.org/maxime-prevot-nous-portons-credit-aux-initiatives-du-burundi/ [consulté le 05/09/2025]

Iwacu (Misago J.), *Les relations entre la Belgique et le Burundi au beau fixe*, 24/11/2023, https://www.iwacu-burundi.org/les-relations-entre-la-belgique-et-le-burundi-au-beau-fixe/ [consulté le 07/11/2025]

Iwacu (Nijimbere B. B.), **Opinion | Le Burundi invoque le « patriotisme fiscal » pour taxer les revenus des fonctionnaires internationaux d'origine Burundaise*, 22/04/2023, https://www.iwacu-burundi.org/opinion-le-burundi-invoque-le-patriotisme-fiscal-pour-taxer-les-revenus-des-fonctionnaires-internationaux-dorigine-burundaise/ [consulté le 15/04/2024]

Iwacu (Sikuyavuga L. et al.), *Burundi-Belgique. Une brouille diplomatique*, 17/11/2015, https://www.iwacu-burundi.org/burundi-belgique-une-brouille-diplomatique/ [consulté le 07/11/2025]

Iwacu (Sikuyavuga L.), *Ce jour-là, le 28 novembre 1966 : adieu la monarchie, vive la République !*, 02/12/2013, https://www.iwacu-burundi.org/28-novembre-1966-adieu-monarchie-vive-republique-micombero/ [consulté le 17/02/2022]

Iwacu (Yikeze A.), *Diplomatie : Le président Ndayishimiye s'envole pour Bruxelles*, 15/02/2022, https://www.iwacu-burundi.org/diplomatie-le-president-ndayishimiye-senvole-pour-bruxelles/ [consulté le 07/11/2025]

Iwacu (Yikeze A.), *Semaine de la diaspora :Des Burundais de l'étranger expriment leur lassitude*, 30/07/2021, https://www.iwacu-burundi.org/semaine-de-la-diaspora-des-burundais-de-letranger-expriment-leur-lassitude/ [consulté le 07/02/2023]

Jeune Afrique (Bukeyeneza A.-G.), *Burundi : l'UE demande à la CPI d'ouvrir sans tarder une enquête sur les violations des droits de l'homme*, 23/01/2017, https://www.jeuneafrique.com/396730/politique/burundi-lue-demande-a-cpi-douvrir-tarder-enquete-violations-droits-de-lhomme/ [consulté le 07/11/2025]

Jeune Afrique (Carayol R.), *Burundi : l'enfer, c'est les autres*, 12/11/2016, https://www.jeuneafrique.com/mag/367527/politique/burundi-lenfer-cest-autres/ [consulté le 07/11/2025]

Jimbere Magazine, *Visite de Maxime Prévot au Burundi : un élan de plus pour la diplomatie burundo-belge*, 27/04/2025, https://www.jimberemag.org/visite-de-maxime-prevot-au-burundi-un-elan-de-plus-pour-la-diplomatie-burundo-belge/ [consulté le 05/09/2025]

King Umurundi Freedom-ASBL (@KUF__ASBL), *#Burundi Le 22 septembre 2025 Disparition inquiétante de M. Alexis NIMBONA, membre de la diaspora burundaise et citoyen suédois* […] [post X], 22/09/2025, https://x.com/KUF__ASBL/status/1970237556772999585 [consulté le 16/12/2025]

King Umurundi Freedom-ASBL (@KUF__ASBL), *#Update Le 12/10/2025 Umu Diaspora yarapfungiwe mw'ipereereza yaraye yungururijwe mu Mpimba* […] [*#Update On 12/10/2025 A Diaspora detained in the investigation was transferred to Mpimba yesterday*] [post X], 12/10/2025, https://x.com/KUF__ASBL/status/1977465037297193419 [consulté le 16/12/2025]

King Umurundi Freedom-ASBL (@KUF__ASBL), *#Update Le 25/09/2025 Umunyagihugu w'umu Diaspora apfungiwe ku cicaro gikuru c'ipereereza i Bujumbura. CNIDH yashitse kumuraba* […] [*#Update 09/25/2025 A Diaspora citizen is detained at the headquarters of the investigation in Bujumbura. CNIDH arrived to visit him*] [post X], 25/09/2025, https://x.com/KUF__ASBL/status/1971310763085320316 [consulté le 16/12/2025]

Le Renouveau du Burundi (Hakizimana C.), *Ouverture de la semaine de la diaspora burundaise : Appel à l'éveil de conscience et au travail assidu – Actualités sur le Burundi*, 30/07/2025, http://lerenouveau.bi/ouverture-de-la-semaine-de-la-diaspora-burundaise-appel-a-leveil-de-conscience-et-au-travail-assidu/ [consulté le 05/11/2025]

Le Renouveau du Burundi (Nkurunziza M.), *Semaine de la diaspora: Lancement de la septième édition par le chef de l'Etat*, 17/08/2023, https://lerenouveau.bi/semaine-de-la-diaspora-lancement-de-la-septieme-edition-par-le-chef-de-letat/ [consulté le 15/04/2024]

Le Soir, *Burundi: le président de l'Assemblée nationale s'est réfugié en Belgique*, 28/06/2015, https://www.lesoir.be/2001/article/2015-06-28/burundi-le-president-de-lassemblee-nationale-sest-refugie-en-belgique [consulté le 07/11/2025]

Les Carnets d'Antoine Kaburahe [blog], *Burundi : faut-il désormais demander l'autorisation pour partager un article ?*, 05/09/2025, https://kaburahe.substack.com/p/burundi-faut-il-desormais-demander [consulté le 09/09/2025]

Ligue burundaise des droits de l'homme Iteka, *Au Burundi, des violations graves interconnectées : des enlèvements, détentions dans des lieux secrets, tortures, disparitions forcées et d'exécutions sommaires*, 09/2025, https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/09/RAPPORT-THEMATIQUE-SUR-LES-DISPARITIONS-FORCEES-JANVIER-AOUT-2025.pdf [consulté le 09/09/2025]

Ligue burundaise des droits de l'homme Iteka, *Rapport de la Ligue Iteka sur les droits de l'homme au Burundi : une décennie de bilan sombre 2015-2025*, 05/2025, https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/05/RAPPORT-BILAN-DE-10-ANS.pdf [consulté le 09/09/2025]

Ligue burundaise pour les droits de l'homme Iteka [site web], s.d., https://ligue-iteka.bi/ [consulté le 09/09/2025]

Loi - Délivrance des passeports, 01/08/1962, in Centre d'études et de documentations juridiques (CEDJ), *Codes et lois du Burundi. Tome I*, 2009 [mis à jour au 31 décembre 2006], https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container2143/files/DPP%20Burundi/Codes%20et%20lois/Tome1.pdf [consulté le 12/01/2021]

Loi N°1/25 du 5 novembre 2021 portant réglementation des migrations au Burundi, 05/11/2021, in *Bulletin officiel du Burundi* (BOB), N°11/2021, 11/2021, https://amategeko.gov.bi/wp-content/uploads/2022/02/BOB_No11-2021.pdf [consulté le 01/11/2025]

Loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du Code pénal, 29/12/2017, https://www.droit-afrique.com/uploads/Burundi-Code-2017-penal.pdf [consulté le 20/10/2020]

Loi organique N°1/17 du 11 juillet 2019 portant missions, organisation et fonctionnement du Service national de renseignement, 11/07/2019, in *Bulletin officiel du Burundi* (BOB), N°7/2019, 07/2019, https://amategeko.gov.bi/wp-content/uploads/2019/11/BOB_No7-2019.pdf [consulté le 01/11/2025]

MAECD (@MAEBurundi), *Ce 19 avril 2023, le Ministre @MAEBurundi S.E Amb. @AShingiro a reçu en audience M. Alain Van Gucht* […] [post X], 19/04/2023, https://twitter.com/MAEBurundi/status/1648631584113795080 [consulté le 18/04/2024]

MAECD (@MAEBurundi), *Le nouveau programme de coopération 2024-2028 entre le #Burundi & le Royaume de #Belgique d'une valeur de 75 millions d'Euros est entré en vigueur ce 1er janvier 2024* […] [post X], 04/01/2024, https://twitter.com/MAEBurundi/status/1742791869262598298 [consulté le 18/04/2024]

Maxime PREVOT (@prevotmaxime), *Deuxième étape de cette mini tournée dans la région des Grands Lacs : le Burundi* […] [post X], 27/04/2025, https://x.com/prevotmaxime/status/1916406868244652240 [consulté le 05/09/2025]

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement – Burundi, *L'Association de la Diaspora Burundaise ouvre son Siège à Bujumbura*, s.d., https://mae.gov.bi/diaspora/2022/11/08/lassociation-de-la-diaspora-burundaise-ouvre-son-siege-a-bujumbura/ [consulté le 15/04/2024]

Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement - Burundi, *Clôture réussie de la Semaine de la Diaspora 2025 : cap sur le développement national*, 05/08/2025, https://www.mae.gov.bi/2025/08/05/cloture-reussie-de-la-semaine-de-la-diaspora-2025-cap-sur-le-developpement-national/ [consulté le 05/11/2025]

Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement - Burundi, *Semaine de la Diaspora 2025 : vers une mobilisation accrue pour le développement du Burundi*, 01/08/2025, https://www.mae.gov.bi/2025/08/01/semaine-de-la-diaspora-2025-vers-une-mobilisation-accrue-pour-le-developpement-du-burundi/ [consulté le 05/11/2025]

Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement - Burundi, *L'Association de la Diaspora Burundaise ouvre son Siège à Bujumbura*, 08/11/2022, https://mae.gov.bi/diaspora/2022/11/08/lassociation-de-la-diaspora-burundaise-ouvre-son-siege-a-bujumbura/ [consulté le 05/11/2025]

Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement - Burundi, *Poursuite et clôture des activités de la semaine de la diaspora édition 2024*, 12/08/2024, https://www.mae.gov.bi/2024/08/12/poursuite-et-cloture-des-activites-de-la-semaine-de-la-diaspora-edition-2024/ [consulté le 06/11/2025]

Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et de la Coopération au Développement - Burundi, *Alignement de la Politique nationale de la diaspora a la Vision Burundi 2040-2060 et au Plan national de développement révisé - Portail de la Diaspora*, 27/06/2025, https://mae.gov.bi/diaspora/2025/06/27/alignement-de-la-politique-nationale-de-la-diaspora-a-la-vision-burundi-2040-2060-et-au-plan-national-de-developpement-revise/ [consulté le 06/11/2025]

Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale, *Politique nationale de la diaspora de la République du Burundi*, 18/04/2016, https://www.ambabunewdelhi.mae.gov.bi/wp-content/uploads/2024/04/Politique-Nationale-de-la-Diaspora.pdf [consulté le 06/11/2025]

Mouvement Inamahoro et al., *La situation des droits de l'homme au Burundi. Rapport trimestriel d'analyse conjoint (janvier-mars 2024)*, 07/2024, https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/10/Rapport-trimestrie-danalyse-conjointJanvier-Mars-.pdf [consulté le 10/09/2025]

Mouvement Inamahoro et al., *La situation des droits de l'homme au Burundi. Rapport trimestriel d'analyse conjoint (avril-juin 2024)*, 08/2024, https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/10/Rapport-trimestriel-danalyse-conjointAvril-juin-2024-1-1.pdf [consulté le 10/09/2025]

Ntare Rushatsi House (@NtareHouse), *S.E Evariste #Ndayishimiye a reçu en audience Mr Alain Van Gucht, Ambassadeur de Belgique au #Burundi* […] [post X], 25/07/2023, https://twitter.com/NtareHouse/status/1683843969162297347 [consulté le 18/04/2024]

Ordonnance ministérielle n° 530/626 - Mesures d'application du Décret n° 100/026 du 30 janvier 1996 sur la délivrance des passeports et des documents en tenant lieu, 23/08/2000, in Centre d'études et de documentations juridiques (CEDJ), *Codes et lois du Burundi. Tome I*, 2009 [mis à jour au 31 décembre 2006], https://medialibrary.uantwerpen.be/oldcontent/container2143/files/DPP%20Burundi/Codes%20et%20lois/Tome1.pdf [consulté le 12/01/2021]

Organisation internationale pour les migrations (OIM) – Matrice de suivi des déplacements, *Burundi – Indice de stabilité. Round 4 | Janvier-Juin 2024. Mesurer la perception de la stabilité au Burundi*, 12/2024, https://reliefweb.int/attachments/bb53726f-7db2-4a45-9624-64b84a34ffaf/BDI_Stability_index_EN_ROUND%204_FR.pdf [consulté le 10/09/2025]

Pacifique NININAHAZWE (@pnininahazwe), *De même que d'autres organisations de la diaspora burundaise, ABC dénonce l'événement #BurundiDay* […] [post X], 26/10/2024, https://x.com/pnininahazwe/status/1850100643047866756 [consulté le 05/11/2025]

Radio France internationale (RFI) (Seiller L.), *La Serbie attire de plus de plus de réfugiés venus du Burundi*, 03/06/2022, https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-international/20220603-la-serbie-attire-de-plus-de-plus-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-venus-du-burundi [consulté le 01/02/2023]

Radio France internationale (RFI), *Au Rwanda, des réfugiés burundais partagés entre l'espoir et la crainte du retour au pays*, 03/04/2023, https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20230402-au-rwanda-des-r%C3%A9fugi%C3%A9s-burundais-partag%C3%A9s-entre-l-espoir-et-la-crainte-du-retour-au-pays [consulté le 02/05/2023]

Radio France internationale (RFI), *Une quarantaine de mandats d'arrêt internationaux émis par le Burundi*, 23/10/2015, https://www.rfi.fr/fr/afrique/20151023-burundi-plusieurs-mandats-arret-emis-contre-ennemis-regime [consulté le 07/11/2025]

Radio France internationale (RFI), *Le Burundi expulse le directeur de la coopération belge au développement*, 06/09/2025, https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250906-le-burundi-expulse-le-directeur-de-la-coopération-belge-au-développement [consulté le 07/09/2025]

Radio publique africaine (RPA), *Bubanza : Un militant du CNL enlevé sur la colline Kagwema*, 22/02/2024, https://rpa.bi/index.php/actualites/2securite/bubanza-un-militant-du-cnl-enleve-sur-la-colline-kagwema [consulté le 16/12/2025]

Radio publique africaine (RPA), *Cibitoke: Un infirmier de Mabayi enlevé*, 23/07/2024, https://rpa.bi/index.php/actualites/2securite/cibitoke-un-infirmier-de-mabayi-enleve [consulté le 10/09/2025]

Radio publique africaine (RPA), *Les réfugiés burundais de Nyarugusu refusent de se rapatrier dans un « climat d'insécurité »*, 08/08/2024, https://rpa.bi/index.php/actualites/societe/les-refugies-burundais-de-nyarugusu-refusent-de-se-rapatrier-dans-un-climat-d-insecurite [consulté le 16/12/2025]

Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF), *Augmentation du nombre de candidats réfugiés burundais en Belgique : pour quelles raisons ?*, 04/10/2022, https://www.rtbf.be/article/augmentation-du-nombre-de-candidats-refugies-burundais-en-belgique-pour-quelles-raisons-11078831 [consulté le 01/02/2023]

Réseau Europe-Afrique centrale (EurAc), *Sur la route des élections burundaises : entre bruits de bottes et effondrement économique. Rapport sur la situation pré-électorale au Burundi 2025-2027*, 16/05/2025, https://www.eurac-network.org/sites/default/files/2025_eurac_rapport_burundi_fr_final_web.pdf [consulté le 05/09/2025]

Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement, *Voyager au Burundi : Conseils aux voyageurs*, 11/06/2025 [toujours valable le 06/11/2025], https://diplomatie.belgium.be/fr/pays/burundi/voyager-au-burundi-conseils-aux-voyageurs/securite-generale-au-burundi [consulté le 09/09/2025]

Service public fédéral (SPF) des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, *Le vice-Premier ministre Maxime Prévot se rend en Afrique centrale pour poursuivre les efforts diplomatiques de la Belgique*, 24/04/2025, https://diplomatie.belgium.be/fr/actualites/le-vice-premier-ministre-maxime-prevot-se-rend-en-afrique-centrale-pour-poursuivre-les-efforts-diplomatiques-de-la-belgique [consulté le 05/09/2025]

Service public fédéral (SPF) Intérieur, *Rapport d'activités 2020. Office des étrangers*, 12/2021, https://dofi.ibz.be/sites/default/files/2021-12/Rapport%20annuel%202020.pdf [consulté le 22/04/2022]

Sophie Wilmès, *Communiqué de presse. Réunion bilatérale avec le ministre des Affaires étrangères du Burundi, S.E. Albert Shingiro*, 17/02/2022, https://www.sophiewilmes.be/reunion-bilaterale-avec-le-ministre-des-affaires-etrangeres-du-burundi-s-e-albert-shingiro/ [consulté le 15/02/2023]

SOS Médias Burundi [site web], s.d., https://www.sosmediasburundi.org/ [consulté le 10/09/2025]

SOS Médias Burundi, *Bubanza : un ancien membre du parti FNL récemment rapatrié enlevé*, 27/02/2024, https://www.sosmediasburundi.org/2024/02/27/bubanza-un-ancien-membre-du-parti-fnl-recemment-rapatrie-enleve/ [consulté le 25/04/2024]

SOS Médias Burundi, *Burundi : le président burundais débarque en Belgique*, 16/02/2022, https://www.sosmediasburundi.org/2022/02/16/burundi-le-president-burundais-debarque-en-belgique/ [consulté le 07/11/2025]

SOS Médias Burundi, *Mahama (Rwanda) : avenir incertain des réfugiés burundais*, 18/10/2022, https://www.sosmediasburundi.org/2022/10/18/mahama-rwanda-avenir-incertain-des-refugies-burundais/ [consulté le 02/05/2023]

SOS Médias Burundi, *Bubanza : deux anciens réfugiés en provenance du Rwanda arrêtés*, 03/01/2024, https://www.sosmediasburundi.org/2024/01/03/bubanza-deux-anciens-refugies-en-provenance-du-rwanda-arretes/ [consulté le 10/09/2025]

SOS Médias Burundi, *Cibitoke : deux anciens militants du MSD sans nouvelle après avoir été enlevés par le Service de renseignements*, 26/11/2024, https://www.sosmediasburundi.org/2024/11/26/cibitoke-deux-anciens-militants-du-msd-sans-nouvelle-apres-avoir-ete-enleves-par-le-service-de-renseignements/ [consulté le 10/09/2025]

SOS Médias Burundi, *Gihanga : un homme enlevé mardi reste introuvable*, 16/05/2024, https://www.sosmediasburundi.org/2024/05/16/gihanga-un-homme-enleve-mardi-reste-introuvable/ [consulté le 10/09/2025]

SOS Médias Burundi, *Mahama (Rwanda) : le taux de rapatriement se réduit presqu'à 0%*, 17/12/2024, https://www.sosmediasburundi.org/2024/12/17/mahama-rwanda-le-taux-de-rapatriement-se-reduit-presqua-0/ [consulté le 28/01/2025]

SOS-Torture Burundi [site web], s.d., https://sostortureburundi.org/en/ [consulté le 09/09/2025]

SOS-Torture Burundi, *Rapport N° 435*, 14/04/2024, https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/04/Rapport_hebdomadaire_no_435.pdf [consulté le 10/09/2025]

SOS-Torture Burundi, *Rapport N° 439*, 12/05/2024, https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/05/Rapport-hebdomadaire-no-439.docx.pdf [consulté le 10/09/2025]

SOS-Torture Burundi, *Rapport N° 440*, 19/05/2024, https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/05/Rapport-hebdomadaire-n%C2%B0-440.pdf [consulté le 10/09/2025]

SOS-Torture Burundi, *Rapport N° 454*, 25/08/2024, https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/08/Rapport-hebdomadaire-n%C2%B0-454.pdf [consulté le 10/09/2025]

SOS-Torture Burundi, *Rapport N° 460*, 06/10/2024, https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2024/10/Rapport-hebdomadaire-n%C2%B0-460.pdf [consulté le 10/09/2025]

SOS-Torture Burundi, *Rapport N° 480*, 23/02/2025, https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/02/Rapport-hebdomadaire-n%C2%B0-480.pdf [consulté le 10/09/2025]

SOS-Torture Burundi, *Rapport N° 493*, 25/05/2025, https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/05/Rapport-hebdomadaire-n%C2%B0-493-1.pdf [consulté le 10/09/2025]

United Nations Office of the High Commissioner for Refugees (UNHCR) (Wiesner C.), *Burundi risks becoming a forgotten refugee crisis without support*, 06/02/2018, https://www.unhcr.org/news/briefing/2018/2/5a79676a4/burundi-risks-becoming-forgotten-refugee-crisis-support.html [consulté le 13/01/2021]

United Nations Office of the High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Burundi Situation. Population of concern to UNHCR as of 31 December 2022*, 24/01/2023, https://reliefweb.int/attachments/59936e68-4e31-4ef5-807e-d596e613a4b6/RB_EHAGL_Burundi%20Situation_221231.pdf [consulté le 10/09/2025]

United Nations Office of the High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Burundi Situation | Population of concern to UNHCR as of 31-Jul-25*, 18/08/2025, https://reliefweb.int/sites/default/files/attachments/09/3e/093eadbf-2ee5-51ab-8c8b-f72ab4d8120d.pdf [consulté le 08/09/2025]

United Nations Office of the High Commissioner for Refugees (UNHCR), *East and Horn of Africa and the Great Lakes: Burundi*, s.d., https://www.unhcr.org/where-we-work/countries/burundi [consulté le 09/09/2025]

United Nations Office of the High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Opération du Burundi. Rapatriés par province de retour de septembre 2017 à 31 décembre 2024*, 06/01/2025, https://reliefweb.int/attachments/21f3b335-0ce2-44b9-9174-edd0ea22e3b8/Return%20Area%20Map%20-%20FR%20-%20D%C3%A9cembre%202024.pdf [consulté le 22/01/2025]

United States Department of State (USDOS), *2023 Country Reports on Human Rights Practices: Burundi*, 22/04/2024, https://www.state.gov/reports/2023-country-reports-on-human-rights-practices/burundi/ [consulté le 23/04/2024]

United States Department of State (USDOS), *2024 Country Reports on Human Rights Practices: Burundi*, 12/08/2025, https://www.state.gov/reports/2024-country-reports-on-human-rights-practices/burundi/ [consulté le 09/09/2025]

Voix de l'Amérique (VOA) (Mutagoma G., Niyonkuru P. C.), *La Serbie met fin à l'entrée sans visa des ressortissants burundais*, 24/10/2022, https://www.voaafrique.com/a/la-serbie-met-fin-%C3%A0-l-entr%C3%A9e-sans-visa-des-ressortissants-burundais/6803225.html [consulté le 01/02/2023]

Yaga (Igiraneza A. C.), *Twittoscopie : « Diaspora ni ma fanfar ». Vraiment ?*, 10/08/2022, https://www.yaga-burundi.com/2022/twittoscopie-diaspora-fanfar-vraiment/ [consulté le 07/02/2023]

Yaga Burundi (Bahimpundu C.), *En plus des billets verts, la diaspora est aussi une matière grise à profiter*, 16/08/2021, https://www.yaga-burundi.com/2021/diaspora-matiere-grise-profiter/ [consulté le 10/02/2022]

Yaga Burundi (Nimpagaritse P.), *Burundi : la diaspora peut-elle contribuer au développement dans le contexte actuel ?*, 15/06/2018, https://www.yaga-burundi.com/2018/burundi-la-diaspora-peut-elle-contribuer-au-developpement-dans-le-contexte-actuel/ [consulté le 13/01/2021]

Yaga, *Belgrade à tout prix*, 26/06/2022, https://www.yaga-burundi.com/2022/belgrade-tout-prix/ [consulté le 01/02/2023]

Yaga, *Serbie: un rêve qui coûte cher aux Burundais*, 22/06/2022, https://www.yaga-burundi.com/2022/serbie-reve-coute-cher-burundais/ [consulté le 01/02/2023]